

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

26 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	4
1.1 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Avis des instances de la jeunesse sur le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)»	4
1.2 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Opération “Université des enfants”»	5
1.3 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Liberté d'expression et harcèlement subi par les membres d'organisations de jeunesse»	7
1.4 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Question de la réinsertion au sein de la prison de Haren»	10
1.5 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Menace pesant sur le cyclisme»	12
1.6 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Bilan de l'année 2022 du label et évolution des demandes pour les clubs de football amateurs»	14
1.7 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Manque d'arbitres dans le football amateur»	15
1.8 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Appel à projets “Pour la beauté du sport”»	17
1.9 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Accompagnement des sportifs de haut niveau»	19
1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur sportif»	22
1.11 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Opération “Parents fair-play”: de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Flandre, même combat»	23
1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Prévention dans les sports de contact»	25
1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Bilan estival des stages sportifs et des mouvements de jeunesse»	27

1.14	Question de M. Martin Casier, intitulée «Évolution du cadre relatif aux supports de cours»	29
1.15	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Élargissement des conditions d’octroi des allocations d’études dans l’enseignement supérieur».....	33
1.16	Question de M. Martin Casier, intitulée «Rentrée académique: état des lieux des demandes d’aides sociales et de l’avancement des travaux visant à implémenter les mesures visant à lutter contre la précarité étudiante»	33
1.17	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Réforme du calendrier académique»	39
1.18	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Réforme des rythmes académiques»	39
1.19	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Nécessité de l’intégration des enjeux climatiques dans tous les programmes de cours».....	44
1.20	Question de M. Martin Casier, intitulée «Soutien des établissements à la mise en place d’une stratégie de développement durable»	44
1.21	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Former les futurs diplômés et futures diplômées en santé et sciences humaines à identifier, prévenir et traiter les violences»	50
1.22	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Renforcement des programmes de médecine aux questions d’identité de genre»	51
1.23	Question de M. Martin Casier, intitulée «Valorisation des engagements citoyens des étudiants»	53
1.24	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Situations de harcèlement, agressions sexuelles et violences sexistes dans l’enseignement supérieur»	55

2 Ordre des travaux

59

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h55.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Avis des instances de la jeunesse sur le parcours d’éducation culturelle et artistique (PECA)»

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous connaissez mon attachement et celui de mon groupe à la Charte associative. Cette semaine, notre Parlement examinera un important projet de décret, à savoir celui sur la mise en œuvre du parcours d’éducation culturelle et artistique (PECA) dans l’enseignement obligatoire.

Je m’étonne que le secteur de la jeunesse n’ait pas été associé à cette réflexion. Vous nous l’avez pourtant souvent dit vous-même: constituant d’excellents partenaires, les organisations de jeunesse, les structures comme les Jeunesses musicales ou Indications seront associées aux débats concernant les enjeux relatifs au PECA au sein des écoles. En même temps, il faut casser la logique de silo où les professionnels et secteurs qui accompagnent les jeunes ne se rencontrent pas. C’est d’ailleurs l’une des nombreuses conclusions du rapport que le Parlement avait établi à la suite des auditions sur la santé mentale des jeunes.

Dès lors, il me semblait important de vous entendre sur la place que vous entendiez donner à l’ensemble de ce secteur dans la mise en œuvre du PECA.

À propos de ce texte, quel est le point de vue que vous avez défendu au sein du gouvernement? À la suite de l’analyse à laquelle vous avez procédé lors des trois lectures en gouvernement, ce projet de décret aura-t-il des répercussions sur les opérateurs de jeunesse? Pourquoi le choix n’a-t-il pas été fait d’associer les instances qui travaillent au quotidien avec les jeunes en dehors des structures scolaires? Si les instances d’avis peuvent rendre un avis d’initiative, encore faut-il que ce projet soit porté à leur connaissance. Or, cela n’a pas été le cas. Vous allez me rétorquer que, concernant le secteur culturel, la ministre Bénédicte Linnard s’est contentée d’interroger le seul Conseil supérieur de la culture (CSC). Je n’y vois pas une bonne réponse. Pourquoi, par conséquent, les instances du secteur de la jeunesse n’ont-elles pas été consultées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des

Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En raison de la suppression de la Cellule «Culture-enseignement» et de son basculement vers le PECA, plusieurs collaborations sont amenées à être clôturées dans leur forme actuelle et dans le cadre existant pour renaître – c’est un pari – sous une nouvelle forme. Il va de soi que ce n’est pas sans effet sur la reconduction et pérennisation de ces collaborations. Il est par ailleurs évident que cela a une incidence sur les écoles impliquées, ainsi que sur leurs partenaires du secteur de la jeunesse.

Une lecture un peu rapide pourrait laisser penser que les opérateurs de la jeunesse ont une faible place dans l’instauration du PECA. Or, ils sont bel et bien des partenaires incontournables, notamment sur le plan organisationnel. Je souhaite souligner qu’un appel à candidatures «PECA», qui a été énoncé au mois de juin dernier, est spécifiquement destiné aux opérateurs culturels, y compris ceux du secteur de la jeunesse. L’objectif est de soutenir financièrement les opérateurs qui ont une pratique de relation envers l’école, mais qui, dans ce contexte, seront financés pour un volet d’activités PECA supplémentaire et spécifiquement visé par l’appel. Il est prévu d’interpeller le secteur, notamment en ce qui concerne l’intégration dans les consortiums chargés, entre autres, de lancer et d’organiser la coopération au sein de la zone entre les opérateurs de l’enseignement et de la culture.

Parmi les chantiers qu’elle poursuit, la Plateforme Jeunesse Enseignement axe son travail sur la mise en lien des acteurs de la jeunesse et de l’enseignement. Elle le fait de plusieurs manières: l’organisation d’une séance d’information autour du PECA; l’organisation d’ateliers d’information et d’échanges pour les acteurs de l’enseignement, soit les directeurs d’établissement, les délégués aux contrats d’objectifs (DCO), les directeurs de zones (DZ) dans le cadre des plans de pilotage, etc.; enfin, la création d’un événement fédérateur à l’adresse des acteurs de l’enseignement, afin qu’ils se penchent ensemble sur les enjeux communément partagés. Il s’agit d’autant de ponts construits pour décroiser les secteurs et renforcer les partages des compétences et des ressources au service de l’enfant et du jeune dans sa globalité.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Je suis heureuse de vous avoir posé la question, Madame la Ministre. En effet, votre réponse me permet de constater que les opérateurs de la jeunesse ont été consultés lors de l’élaboration du projet de décret. Je me réjouis d’entendre qu’ils seront inclus dans la mise en œuvre du dispositif.

1.2 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Opération “Université des enfants”»

M. Eddy Fontaine (PS). – Comme chaque année depuis 2017, les universités ouvrent leurs portes aux enfants âgés de 6 à 12 ans. L’objectif est de répondre aux questions que les jeunes se posent et, surtout, de démystifier l’institution afin de

leur donner l'envie de rejoindre plus tard les bancs des hautes écoles et des universités.

Les mercredis, les universités partenaires proposent des ateliers ludiques et interactifs autour de thématiques en lien avec la connaissance et la recherche. Ces ateliers sont animés par des professeurs ou des chercheurs. Les enfants explorent, jouent, touchent, découvrent, cherchent et manipulent... Les thèmes sont variés, allant de «Avions à réaction et mouvements» pour les 6-8 ans à «Les microbes sont-ils tous dangereux» pour les 9-12 ans.

L'opération rencontre un succès certain puisque 700 élèves y ont participé en 2021. Elle s'inscrit dans la volonté des universités de s'ouvrir au plus grand nombre et de lutter contre les inégalités socio-économiques.

Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer le succès de l'opération et son impact sur l'ouverture aux plus jeunes? Ce projet s'inscrit-il pleinement dans une logique de collaboration avec le secteur de l'accueil temps libre (ATL)? Cette collaboration sera-t-elle élargie? Une décentralisation du campus pour les enfants âgés de 6 à 12 ans est-elle à l'étude pour permettre aux enfants des milieux ruraux de bénéficier aussi de ces ateliers?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'opération «Université des enfants» organisée depuis 2017 à Bruxelles, notamment à l'Université libre de Bruxelles (ULB), mobilise un public individuel. L'objectif est de susciter très tôt la curiosité des enfants, de leur transmettre simplement des notions compliquées et d'élargir leurs horizons.

À Charleroi, le service ATL de la ville est impliqué dans le projet depuis quelques années et l'opération remporte un réel succès. Durant les premières années, une cinquantaine d'enfants ont participé à l'initiative par le biais de l'ATL. Le chiffre a logiquement baissé à une trentaine de participants durant la crise sanitaire en raison des restrictions d'activités. Toutefois, le taux de participation a augmenté cette année.

Ce sont les structures d'accueil extrascolaire de type 1 qui participent au projet. Après avoir suivi un atelier au choix, les enfants peuvent, s'ils le désirent, s'inscrire aux activités qui leur plaisent dans la programmation qui s'étend sur toute l'année. C'est alors une démarche individuelle qu'ils entreprennent avec leurs parents.

Les enfants sont d'âges variés, proviennent d'écoles différentes, et donc de quartiers différents, et croisent des enfants inscrits individuellement par leurs parents en dehors de l'ATL. Dès lors, une mixité se crée, qui permet la rencontre et le décloisonnement. Une diversité des genres s'instaure également. Les ateliers contribuent au dépassement des représentations de l'université et à l'accès

aux savoirs, peut-être encore plus en ce qui concerne l'accès aux filières scientifiques pour le public féminin, le tout sous une forme ludique et participative. L'expérience est également très enrichissante pour les professeurs d'université qui organisent les ateliers.

La collaboration entre les opérateurs est bien réelle durant toute la période d'activité de l'Université des enfants. À Charleroi, le service ATL participe au comité d'accompagnement du projet. La ville organise l'inscription et le déplacement des enfants vers un des trois lieux où se déroulent les ateliers. Les activités sont proposées le mercredi après-midi pour que les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire puissent participer au programme. Des projets sont envisagés dans les villes de Tournai et de Mons. Nul doute que la décentralisation de l'opération sera évoquée dans ce cadre.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je prends note du fait que la décentralisation sera au cœur de la discussion étant donné que des projets sont prévus à Mons et à Tournai.

1.3 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Liberté d'expression et harcèlement subi par les membres d'organisations de jeunesse»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, la semaine dernière a été rythmée par les nombreuses rentrées dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cette occasion, de nombreux stands ont été installés sur les campus universitaires pour informer les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants à propos des cercles étudiants et des organisations de jeunesse de tous horizons susceptibles de les intéresser.

Comme d'autres organisations de jeunesse politiques actives sur le site de l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'organisation reconnue écolo j était aussi présente à cette occasion pour informer les étudiantes et étudiants désireux d'en apprendre davantage sur ses valeurs et activités. Les échanges cordiaux entre les étudiants et étudiantes et les membres d'écolo j ont été partagés par ces derniers sur les réseaux sociaux.

Notons que le nouveau co-président d'écolo j entrant officiellement en fonction à cette date. Il a été la cible d'une vague de harcèlement raciste et islamophobe, en particulier sur Twitter. Les propos problématiques relevant du harcèlement et les menaces de mort perpétrées se basaient sur son identité, son prénom, son origine sociale et son entourage.

Je constate malheureusement que, parmi les personnes ayant participé à la diffusion de tels messages, figurent aussi des responsables politiques, notamment un président de parti francophone. Le harcèlement sur la base de l'identité d'une personne ne peut être toléré, qu'il émane d'une association, d'une personne privée ou d'une personne publique. Les mandataires et présidents de parti

n'échappent pas à cette règle. Au-delà de la question pénale ou civile, nous laisserons M. Ali Niaz s'occuper des suites juridiques et judiciaires qu'il convient de donner à cette affaire.

Au-delà de leur légalité, de tels propos posent aussi la question de la responsabilité politique. Le climat hostile et violent qui a été généré autour d'un responsable d'une organisation de jeunesse doit interpeller chaque membre de notre commission. En tant que ministre de la Jeunesse, je ne doute pas que vous vous interrogez sur ces événements, qui ne peuvent être politiquement ni tolérés ni passés sous silence.

Comment vous positionnez-vous face à la vague de harcèlement raciste, misogynne et islamophobe à l'égard d'un co-président d'une organisation de jeunesse? Quel message adressez-vous à ceux qui diffusent ou répètent de tels messages, parfois au mépris des responsabilités liées à leur fonction? Les organisations de jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent former de jeunes citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). Dans un climat aussi hostile, cette mission est sous pression. Quel soutien apportez-vous aux associations reconnues pour faire face à de tels événements? La Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) s'est-elle saisie de cette question?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance avec étonnement de vos questions. En quelque sorte, vous m'invitez à commenter les faits et à me positionner à propos d'échanges sur des réseaux sociaux, de *tweets* et plus précisément de *retweets* concernant notamment la personne du co-président d'une organisation de jeunesse politique.

Tout d'abord, en tant que ministre de la Jeunesse, je n'ai pas de prérogative pour réagir à des propos qui sont tenus sur les réseaux sociaux. Si vous souhaitez envisager des mesures régulatrices en la matière – par exemple, sur l'usage des réseaux sociaux –, je ne peux que vous inviter à interroger ma collègue chargée des médias, Bénédicte Linard.

Ensuite, il s'agit de qualifier la nature de ces débats: il n'appartient pas aux autorités politiques de juger de la légalité ou du caractère infractionnel d'expressions formulées sur les réseaux sociaux ou par le biais de tout autre support. Je ne rentrerai donc pas dans ce débat, particulièrement dans le cas d'espèce, parce que les propos que vous mettez en évidence n'ont pas été tenus par une organisation de jeunesse.

En revanche, il est de mon devoir de sensibiliser les jeunes aux dangers des réseaux sociaux et de rappeler que le harcèlement, s'il est avéré et quelle que soit

sa forme, ne peut être toléré, ce que je veille à réaliser dans le cadre de l'exercice de toutes mes compétences.

Ainsi, outre les projets menés dans le cadre de l'éducation aux médias, la priorité de l'appel à projets 2022 en éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) pour la jeunesse porte notamment sur les actions et projets visant précisément les réseaux sociaux en tant que lieux où se manifestent l'affectif, le relationnel et le sexuel entre les jeunes, et leurs dérives.

Plus largement, je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles a donné la priorité en 2021 à la lutte contre le racisme et les discriminations, tant au niveau structurel que sur le terrain. Cette volonté s'est traduite par une augmentation massive des budgets consacrés dès 2021 à la lutte contre les discriminations. En effet, ce sont près de deux millions d'euros qui ont été dégagés pour éliminer les préjugés, propos ou actes racistes, que ce soit dans un cadre institutionnel ou au cœur de la société. De ce fait, je continuerai de manière volontariste à mener des actions avec mes collègues concernés, pour atteindre ces objectifs essentiels au cadre de vie que nous souhaitons harmonieux et respectueux de chacun de ses concitoyens.

Quant à la CCOJ, elle ne doit évidemment pas me consulter au sujet de la construction de son ordre du jour, et il m'est donc impossible de vous dire si cette dernière se saisira de la question.

De manière plus générale et en conclusion, il convient de replacer votre question dans le cadre du débat politique. Les organisations de jeunesse politiques sont reprises organisations de jeunesse, et à ce titre, elles sont financées à hauteur d'un million d'euros. Toutefois, ce sont avant tout des structures politiques: écolo j, Jeunes MR, DÉFI Jeunes, Jeunes cdH et le Mouvement des jeunes socialistes participent pleinement au débat politique, et leurs présidents font de la politique, comme les présidents de partis.

Dans ces conditions et au regard de nombreux débats que nous avons déjà eus quant à l'expression de ces structures, il me semble légitime que nous nous interrogeons tous collectivement sur les ressorts de ce financement par le secteur de la Jeunesse. Rappelons que, dans le Nord du pays, les jeunes politiques ne sont pas financées par la Région ou la Communauté, mais bien par les partis politiques eux-mêmes. J'y vois matière à réflexion.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La sensibilisation des jeunes membres de ces organisations politiques est effectivement très importante. Cependant, en tant que responsables politiques, nous devons donner l'exemple à ces organisations de jeunesse. Quand les jeunes viennent au Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles (PJWB), ils suivent notre exemple et observent la manière dont nous fonctionnons. Madame la Ministre, si les femmes et les hommes politiques passent, le paysage politique et les dégâts qui y sont faits restent. Il est essentiel

que nous donnions l'exemple. On peut discuter de la réforme relative au financement de ces organisations, mais ces dernières sont pour le moment financées grâce au budget de la jeunesse. Elles regroupent de futurs citoyennes et citoyens aptes à diriger notre Fédération. À ce titre, l'exemple que nous leur donnons est essentiel. Quelles que soient les organisations de jeunesse politiques qui subiront du harcèlement, nous serons à leurs côtés pour les soutenir.

1.4 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Question de la réinsertion au sein de la prison de Haren»

M. Eddy Fontaine (PS). – Différents magistrats ont, durant 36 heures, expérimenté un séjour dans la nouvelle prison de Haren. Soumis aux mêmes règles que les détenus, notamment l'interdiction du téléphone portable, la réglementation des repas ou l'extinction des feux à 22h00, les magistrats ont pu évaluer les effets de l'incarcération.

D'ici la fin du mois de septembre, la prison, ou plutôt le «village pénitentiaire» de Haren accueillera plus d'un millier de détenus. Cette nouvelle infrastructure permettra de désencombrer les prisons surpeuplées et promet d'améliorer la qualité de vie des détenus, ainsi que du personnel pénitentiaire. En effet, le bâtiment sera composé de différents espaces séparés, dont une maison d'arrêt pour hommes, une maison de peine pour hommes, un centre fermé pour femmes, un centre ouvert pour femmes, un centre d'observation, un centre psychiatrique et médical et des espaces ateliers.

Le projet s'inscrit dans le mouvement de renouvellement des prisons, devenues trop inconfortables pour leur population, et met en évidence la nécessité de renforcer les mesures de réinsertion des justiciables grâce à un espace de vie digne permettant autonomie et développement personnel. Cette approche d'émancipation et de responsabilisation est essentielle dans la lutte contre la récidive.

Madame la Ministre, des responsables de maisons de justice ont-ils fait partie des 55 magistrats volontaires pour l'expérience? Si tel est le cas, qu'en est-il ressorti? Quelles conclusions ont-elles été tirées de ce séjour quant à la réinsertion des justiciables? Les participants pensent-ils qu'une prison de ce type peut avoir un effet positif sur la réinsertion? En ce qui concerne les centres ouverts et semi-ouverts, quelle est l'implication des maisons de justice?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'apporterai tout d'abord quelques précisions. Les arrivées à la prison de Haren se font progressivement et l'établissement n'accueillera pas plus de mille détenus dès la fin du mois de septembre 2022. L'ouverture de la prison est prévue par phases. En octobre 2022, les accusés lors du procès des at-

tentats de Bruxelles seront installés dans la partie à haute sécurité. Ensuite, les détenues et internées de la prison de Berkendael rejoindront l'unité pour femmes située à l'intérieur du périmètre sécurisé. Une entité est aussi prévue à terme à l'extérieur du périmètre. En novembre 2022, les détenus de la prison de Forest rejoindront la maison de peine. Enfin, au printemps ou à l'été 2023, les détenus et internés de la prison de Saint-Gilles iront dans la maison d'arrêt et l'annexe psychiatrique.

Pour rappel, la capacité de la prison de Haren est de 1 190 détenus. Si le calendrier annoncé par l'État fédéral est respecté, la prison devrait abriter environ 280 détenus d'ici la fin de l'année 2022.

Des journées d'immersion ont eu lieu du 16 au 19 septembre au sein de l'entité pour femmes qui ouvrira en octobre. Aucun membre de l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) n'a pu y faire l'expérience de la détention. Cependant, certains services subventionnés par les entités fédérées compétentes à Bruxelles, dont un service partenaire de l'AGMJ, ont proposé des activités collectives destinées à des professionnels qui se sont portés volontaires. Cela a permis de sensibiliser les personnes présentes, essentiellement des magistrats, à l'aide apportée par les entités fédérées aux justiciables détenus dans les prisons bruxelloises et aussi d'appréhender les infrastructures en situation plus ou moins réelle.

Il est indéniable que la conception de cette nouvelle prison donne une place plus large aux divers espaces d'entretien, de formation et d'activité que dans les prisons plus anciennes. Il est donc intéressant que la prison de Haren offre, sur ce plan, un cadre matériel *a priori* plus propice à la mise en œuvre d'une offre de services externes qui tous contribuent de manière plus ou moins directe à la préparation de la réinsertion des détenus. La prison de Haren se profile donc comme un espace plus favorable à la mise en œuvre du plan de détention contenu dans la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

La prison de Haren semble ainsi offrir un cadre de convergence avec les objectifs de réinsertion qui sont visés par mon administration et par ses services partenaires, ainsi que par les autres services externes actifs dans la prison. À ce jour, le projet reste soumis à l'épreuve de sa mise en fonction effective et complète, c'est-à-dire en fonctionnement à pleine capacité.

Enfin, pour la prison de Haren comme pour tous les établissements pénitentiaires situés en Fédération Wallonie-Bruxelles, mon administration, par le biais de la Direction des partenariats et l'action des délégués *intramuros*, s'emploie à offrir et à coordonner une palette la plus large possible de services d'aide de qualité. La notion d'établissement «ouvert» ou «semi-ouvert» n'exerce une influence que sur le type d'activité qu'il est possible d'y organiser.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je regrette simplement le fait qu’aucun représentant des maisons de justice n’ait participé à l’expérience de mise en situation. C’est dommage, mais ce n’était sans doute pas l’objectif. Quoiqu’il en soit, j’espère que les magistrats ayant expérimenté les conditions réelles de détention en tireront les enseignements utiles. Je serai attentif à la mise en service progressive de la nouvelle infrastructure à partir de la fin du mois de septembre 2022.

1.5 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Menace pesant sur le cyclisme»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Une réelle menace pèse sur le cyclisme, alors que nous nous réjouissons des exploits d’un jeune coureur belge. Le 11 septembre dernier, Remco Evenepoel a remporté le Tour d’Espagne et, hier, il a gagné le championnat du monde, lors d’une épreuve exceptionnelle dont tout le monde parle. C’est une magnifique publicité pour le cyclisme belge! Tous nos compatriotes soutiennent ce champion. C’est de bon augure pour les prochaines courses.

Toutefois, il y a une ombre au tableau: la difficulté que rencontrent les organisateurs de courses dans la partie francophone du pays. Un récent article de «*La DH Les Sports+*» évoquait le fait que seules 80 courses «de village» sont prévues pour les cadets et les juniors en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2022. Ce nombre est insuffisant quand on sait combien les coureurs âgés de 15 à 17 ans ont besoin d’épreuves pour s’aguerrir et construire une carrière, comme l’ont fait Remco Evenepoel ou Philippe Gilbert.

Je me rappelle qu’en 2017, Remco Evenepoel avait gagné la course Philippe Gilbert, une course junior internationale organisée dans la commune d’Aywaille par des bénévoles. À cette occasion, j’ai remis une coupe à un jeune gars âgé de 17 ans dont je ne m’imaginai pas qu’il brillerait autant par la suite. Les courses de ce type sont donc primordiales pour l’apprentissage des jeunes coureurs.

Aujourd’hui, les organisateurs tirent la sonnette d’alarme, dénonçant le manque de moyens. Christophe Brandt et son équipe ne pourraient pas organiser le Tour de Wallonie sans les subventions publiques. Le Sud du pays ne connaît pas le même engouement de la part des sponsors que le Nord du pays. Sans les pouvoirs publics, ces courses n’auraient donc pas lieu. N’oublions pas que le public assiste gratuitement à ces événements et que les organisateurs ne perçoivent pas de droit d’entrée. Quand les courses bénéficient de quelques retombées médiatiques, ils doivent compter sur des partenaires privés et la bonne volonté des pouvoirs publics.

Madame la Ministre, en collaboration avec le ministre wallon des Infrastructures sportives, pouvez-vous apporter des réponses aux organisateurs qui expriment leurs craintes? Dans le cadre des courses cyclistes, les infrastructures, ce sont les routes, c’est-à-dire des espaces plus compliqués à investir pour

s'adonner à un sport tellement beau lorsqu'il est pratiqué par des champions comme Remco Evenepoel.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le constat que vous tirez n'est pas neuf. Depuis de nombreuses années, les clubs organisateurs rencontrent des difficultés à conserver ce patrimoine sportif ou à proposer de nouvelles épreuves. Les raisons en sont multiples: coût des licences, coût des signaleurs et bénévoles, raréfaction des partenaires privés, etc.

Si nos clubs parviennent souvent à surmonter ces écueils, il faut reconnaître que la lourdeur administrative imposée par la législation fédérale, notamment l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain et l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, freinent les ambitions des clubs, mais aussi des autorités locales. En outre, ces dernières sont de plus en plus réfractaires à permettre l'organisation de courses en raison des levées de boucliers des populations locales qui se plaignent des détours, des ralentissements et des perturbations de circulation et de stationnement dans certains chemins durant un parcours.

À ce jour, la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) ne m'a transmis aucun plan d'action permettant de résoudre même partiellement les problèmes rencontrés. Évidemment, au vu de l'investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cyclisme, j'encourage cet exercice indispensable. Je rappelle notre soutien financier significatif à l'équipe de Christophe Brandt, entre autres. La Fédération a encore soutenu cette année de nombreuses courses cyclistes pour les juniors ou les cadets, comme le Triptyque ardennais, plusieurs courses organisées par l'ASBL *Pro-cycling*, ainsi que des courses pour Élités sans contrat et Espoirs et des courses professionnelles comme le Tour de Wallonie et la Flèche ardennaise. Ce soutien s'est élevé à un total de 101 500 euros.

Il reste que pour les courses, ce financement n'est pas suffisant. Les organisateurs doivent donc solliciter des apports privés. La Fédération Wallonie-Bruxelles appuie également la FCWB grâce à de nombreuses subventions, dont une nouvelle consacrée à la détection des jeunes talents. Cette enveloppe de 43 000 euros a été obtenue à mon initiative. Elle permettra la découverte ainsi que la progression et la maturation des jeunes talents.

Enfin, j'ai encouragé la campagne médiatique de l'ADEPS lancée après la crise sanitaire afin d'aider nos clubs et les fédérations à retrouver des bénévoles. Elle devrait avoir un effet positif pour régler un autre souci des organisateurs qu'est la recherche de signaleurs.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir dressé un inventaire pertinent des difficultés rencontrées par les organisateurs. Quant au budget, on peut mettre en parallèle l’aide importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le coût de l’organisation d’une course cycliste. Ainsi, l’organisation du Grand Prix de Wallonie, qui a eu lieu il y a quelques semaines, aurait nécessité la somme de 150 000 euros. Il faut trouver des moyens en dehors des pouvoirs publics pour poursuivre cette mission, car soutenir les jeunes qui veulent entreprendre une carrière de coureur cycliste relève bien d’une mission, surtout quand le talent est au rendez-vous. À ce propos, je vous remercie d’avoir pris l’initiative de lancer un plan de soutien à la détection de jeunes talents sportifs. Je serai attentif à son déploiement et à ses retombées.

1.6 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Bilan de l’année 2022 du label et évolution des demandes pour les clubs de football amateurs»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je souhaiterais que vous nous présentiez le bilan relatif au label et aux subventions pour les clubs de football amateurs pour l’année 2022. Disposez-vous de chiffres concernant la labellisation? Combien de clubs sont-ils concernés? Comment le nombre de demandes a-t-il évolué? Les demandes avaient augmenté les années précédentes. Est-ce toujours le cas? Quels sont les montants des subventions qui ont été octroyées? À quoi peuvent s’attendre les clubs qui devront remettre prochainement les dossiers pour la saison 2022-2023?

S’agissant de la labellisation, la motivation essentielle des clubs n’est pas la subvention, mais bien la reconnaissance du travail qu’ils effectuent. Quand un club décroche un label, que ce soit «1*», «2**» ou «3***», ses bénévoles se sentent reconnus. Le travail des bénévoles est extrêmement précieux pour le monde du sport en général; toutes les mesures de soutien au bénévolat sont donc les bienvenues. Les bénévoles attendent donc de connaître les critères et les montants relatifs à la labellisation de leur club pour la prochaine saison.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour la saison sportive 2022-2023, la somme de 1,2 million d’euros a été allouée à l’Association des clubs francophones de football (ACFF) pour soutenir son processus de labellisation des cercles sportifs. Sur cette enveloppe, au moins 900 000 euros doivent être répartis entre les 393 clubs labellisés. Cela représente 263 clubs labellisés «1*», 85 clubs «2**» et 45 clubs «3***».

Un arrêté du gouvernement précise que l’ACFF remettra son rapport et son analyse de la situation pour le 1^{er} octobre 2022 au plus tard. Par conséquent, à ce jour, il ne m’est pas encore possible de dresser un bilan. Ce rapport sera bien entendu analysé par mon administration. Dès que l’analyse aura été effectuée et

sur la base d'une nouvelle demande étayée, je proposerai au gouvernement de soutenir à nouveau l'ACFF pour poursuivre le processus de labellisation.

En 2021, tous programmes confondus – en ce compris le fonds d'urgence –, l'ACFF et ses clubs ont bénéficié d'un subventionnement de 5 750 856 euros, soit 20 % de l'enveloppe mobilisée pour l'ensemble du mouvement sportif. Le projet de décret relatif à la labellisation sera soumis prochainement au Parlement. Il permettra à toutes les fédérations sportives – dont l'ACFF – de disposer d'une base commune pour installer le système de labellisation.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je reviendrai donc sur ce dossier après le 1^{er} octobre, puisque l'évaluation aura alors été réalisée. Je vous remercie d'avoir rappelé les chiffres relatifs au nombre de clubs répertoriés pour la labellisation, celle-ci contribuant à l'amélioration de la formation de nos jeunes, sur le plan tant de la performance sportive que de l'éducation et de savoir-vivre. C'est aussi cela le sport! Soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ACFF réalise un travail qui a du sens pour de nombreux jeunes dans nos clubs.

1.7 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Manque d'arbitres dans le football amateur»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Pour qu'un club fonctionne bien et qu'il progresse en termes de performances sportives et sociales, il doit pouvoir compter sur tous les acteurs du jeu: les encadrants, les joueurs, les bénévoles qui préparent le terrain et font en sorte que la compétition puisse avoir lieu, mais aussi, évidemment, l'arbitre. Sans arbitre, il n'y a pas de compétition et, finalement, pas de sport. Au football, deux équipes s'affrontent, mais le directeur du jeu veille à ce que les choses se déroulent de façon cohérente avec la discipline concernée.

Malheureusement, ce n'est plus le cas. Il y a une véritable pénurie d'arbitres dans les clubs de football. Vous savez tout mon attachement à un club en particulier, Madame la Ministre. J'y suis régulièrement, voire tous les week-ends. Chaque semaine, on sollicite les membres de mon comité pour arbitrer un match, parce que l'arbitre désigné ne peut pas être présent ou parce qu'il fait défaut. On n'a pas encore été jusqu'à me demander d'arbitrer un match, parce que je n'en serais pas capable.

Certaines pistes de solution ont été formulées. Quelques clubs proposent une petite rémunération pour l'arbitre d'un match. Cela ne permet pas à l'arbitre de s'enrichir, croyez-le bien! Un arbitre touche entre 40 à 50 euros pour deux à trois heures de prestation, avec tout ce qui entoure un match, de sa préparation à sa fin. Ce n'est évidemment pas le jackpot, d'autant plus que cette rémunération ne couvre pas les déplacements en voiture pour se rendre à la rencontre arbitrée.

N'existe-t-il pas des solutions pour mieux récompenser les arbitres? Comment faire pour que les règles en matière de bénévolat ne soient pas pénalisantes pour eux? Comment faire pour que la rémunération ne soit pas fiscalisée? Une telle fiscalisation survient, alors que la rémunération n'est souvent qu'un défraiement des frais engagés...

Madame la Ministre, au-delà des campagnes de sensibilisation qui sont généralement bien faites, mais qui ne portent pas suffisamment leurs fruits, quelles mesures comptez-vous prendre pour tenter d'enrayer la pénurie d'arbitres?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En 2021, l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et les différents clubs en son sein ont bénéficié d'un subventionnement de 5 750 856 euros, et ce, tous programmes confondus, dont le volet «Sport» du fonds d'urgence. Ce montant équivaut à 20 % de l'enveloppe mobilisée pour l'ensemble du mouvement sportif.

De ce montant, 1,2 million d'euros a été affecté au système de labellisation. J'ai obtenu de la part du gouvernement que ce système soit maintenu, car il permet aux fédérations d'établir des critères propres afin de garder une certaine liberté et d'intégrer les spécificités de chaque discipline. L'avant-projet de décret portant diverses dispositions relatives aux sports, à l'aide à la jeunesse et à la jeunesse, qui est actuellement soumis au Conseil d'État pour avis, prévoit une base commune tout en conservant une souplesse pour l'adaptation réelle des disciplines concernées.

L'ACFF encourage les clubs non labellisés ou ceux qui sont labellisés «1*» à évoluer vers le label «2**» et «3***» sur une base volontaire, car il est parfois difficile d'imposer à des clubs de petite structure de passer à la catégorie supérieure. En effet, cela implique beaucoup d'obligations, dont celle de compter un délégué qui gagne sa vie grâce au sport. L'objectif est de faire en sorte qu'un maximum de clubs membres de l'ACFF atteignent la troisième catégorie et bénéficient d'un apport financier plus important.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a conscience des difficultés à trouver des arbitres dans certaines provinces. C'est pour cette raison que la campagne «Sans volontaires, ça ne va pas le faire!» a été lancée en juin et réitérée en septembre. La finalité de cette campagne est d'inciter le plus de personnes possible à s'investir dans le sport en qualité d'entraîneur, d'arbitre, de dirigeant ou encore de bénévole. Elle a été largement diffusée par l'intermédiaire des réseaux sociaux, de flyers, de panneaux d'affichage, mais également à travers des contenus de sponsors. Nos sportifs ont aussi joué un grand rôle dans le partage de cette campagne. Citons, entre autres, Alexandra Tondeur en triathlon, Licaï Pourtois en ju-jitsu, Ismaël Debjani en athlétisme, Valentine Dumont en nata-

tion, John-John Dohmen et Lucie Breyne en hockey, Martin Maes en cyclisme ou encore Sami Chouchi en judo. Je serai très attentive aux retombées de cette campagne. Les premiers résultats de l'évaluation de cette campagne devraient me parvenir dans les prochaines semaines.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir souligné l'existence de la campagne d'information et de promotion concernant notamment l'arbitrage.

Malheureusement, je crains que nous soyons à un tournant dans le débat qui nous préoccupe. Bien évidemment, dans un monde idéal, l'activité d'arbitre devrait être bénévole. Toutefois, la crise économique liée aux prix de l'énergie et du carburant est une entrave supplémentaire aux vocations arbitrales.

Dès lors, je souhaiterais que nous tous soyons très attentifs à la question. Il est indispensable de mener une réflexion supplémentaire sur les moyens de défraiement des arbitres, afin de maintenir suffisamment de personnes dans cette fonction. Le métier peut être très ingrat: un arbitre peut souffrir psychologiquement et parfois même physiquement. Le monde du football n'est pas uniquement touché par ce phénomène.

En revanche, il ne semble pas y avoir de pénurie chez les formateurs œuvrant dans les clubs, car ils reçoivent une rémunération. De la même manière, il faut trouver et instaurer un système de compensation plus efficace pour les arbitres. Je compte vraiment sur vous pour poursuivre cette réflexion.

1.8 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Appel à projets "Pour la beauté du sport"»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, l'éthique sportive tient une place importante dans votre politique gouvernementale. L'année dernière, nous avons adopté un décret qui prévoit notamment la création d'un Observatoire de l'éthique avec toute une série de missions établies. L'objectif est bien sûr de promouvoir les valeurs nobles du sport – le fair-play, l'entraide, la solidarité, le respect –, mais aussi, et surtout, d'éradiquer les comportements et propos inacceptables, que nous constatons malheureusement encore trop souvent dans les espaces sportifs et autour de ceux-ci.

Dans ce but, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé l'appel à projets «Pour la beauté du sport», à l'attention des fédérations et associations sportives. Celles-ci ont été invitées à développer des actions concrètes pour lutter contre toutes les formes de violence, au sens large, dans le mouvement sportif.

Madame la Ministre, vous avez annoncé en commission avant l'été que quinze dossiers avaient été déposés pour un budget total de 580 000 euros et que les résultats seraient annoncés à la rentrée. Pouvez-vous faire le point sur ces projets? Quelles fédérations ont-elles répondu à l'appel? Quels sont les axes majeurs des

projets soumis? Combien de dossiers ont-ils été retenus et bénéficieront d'un soutien financier? Avez-vous relevé des projets innovants à mettre en avant? Il faut absolument communiquer sur ce sujet si important.

Le budget consacré par la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet appel est de 400 000 euros. L'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles est chiffrée à 95 % maximum du budget du projet soumis, avec un plafond de 30 000 euros pour un seul bénéficiaire et de 60 000 euros si le projet réunit plusieurs acteurs. Quelle répartition est-elle effectuée sur la base des dossiers reçus?

(Mme Joëlle Kapompole prend la présidence)

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À la date de clôture des candidatures, le 27 juin 2022, quinze dossiers ont été déposés pour une budgétisation totale s'élevant à 580 480 euros. Conformément à la réglementation, mon administration s'est assurée de l'éligibilité des projets déposés et a envoyé des demandes complémentaires visant à la clarification de certains éléments lorsque c'était nécessaire.

Lors de l'analyse et de la cotation, les critères suivants ont été pris en compte: la qualité et la cohérence du projet; son caractère innovant; la possibilité de le transposer à l'ensemble ou à une partie du mouvement sportif organisé; la budgétisation. Cet exercice a notamment permis de tirer plusieurs enseignements. Tout d'abord, les principales violences constatées dans l'étude intitulée «*La maltraitance des enfants dans le sport – Statistiques européennes*» (*Child Abuse in Sport – European Statistics*, CASES) sont celles traitées prioritairement par les fédérations, c'est-à-dire les violences psychologiques et physiques, ainsi que la négligence.

Ensuite, les projets déposés concernent majoritairement les fonctions d'arbitre et de cadre sportif à vocation pédagogique. En effet, la formation de ces personnes est essentiellement axée sur les aspects techniques; trop peu de volets spécifiques leur permettent d'appréhender leur rôle dans une perspective plus sociétale. L'idée de viser spécifiquement ces fonctions répond aussi au problème du recrutement et de la préservation de la motivation, qui concerne l'ensemble du milieu sportif. Les projets déposés tendent à valoriser les fonctions précitées, qui sont aussi indispensables que complexes, à la fois sur les terrains et autour de ceux-ci. De nombreux projets visent aussi à améliorer significativement la gestion et l'anticipation des événements et des comportements potentiellement problématiques. Leur opérationnalisation contribuera donc à améliorer le bien-être des acteurs du mouvement sportif et l'harmonie qui doit régner sur les terrains et autour de ceux-ci et, ce faisant, participera à la réduction des violences.

Pour terminer, je constate que de nombreux projets sont susceptibles d'être transposés à une grande partie des fédérations du mouvement sportif. L'analyse du jury a permis de retenir treize projets, dont certains sont le fruit d'une collaboration entre plusieurs fédérations. Plusieurs associations et universités sont également partenaires de certains projets. Le dossier a été soumis à l'avis de l'Inspection des finances. Le gouvernement n'ayant pas encore marqué son accord sur les projets retenus définitivement, il ne m'est pas permis de dévoiler les bénéficiaires ou de détailler davantage les projets retenus.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, nous comptons sur vous pour nous dévoiler les projets retenus et les mettre en lumière. «Pour la beauté du sport» est une belle dénomination pour cet appel à projets. Il faut absolument en parler et en faire la promotion auprès d'un maximum de personnes. J'espère que vous nous informerez et que vous nous en direz plus. Il faut absolument que ces projets soient largement médiatisés.

1.9 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Accompagnement des sportifs de haut niveau»

M. Thierry Witsel (PS). – Tarik Moukrime, un athlète verviétois, a mis un terme à sa carrière à la suite des derniers Championnats d'Europe d'athlétisme qui se sont tenus il y a quelques semaines à Munich. C'est le cœur lourd qu'il a pris la décision de raccrocher ses *spikes* et c'est avec une pointe d'amertume et de colère qu'il a motivé sa décision dans un communiqué.

Madame la Ministre, je ne suis évidemment pas là pour me faire l'avocat de M. Moukrime. Bien sûr, chaque athlète a sa propre histoire, son propre encadrement, son propre vécu et son propre ressenti. Néanmoins, ses mots m'ont touché et je souhaiterais réfléchir avec vous à la manière d'optimiser l'accompagnement de nos sportifs de haut niveau, qui se sentent parfois mis de côté ou esseulés.

Dans son communiqué, M. Moukrime dénonce le fait que les sportifs sont avertis de leur sélection à un championnat seulement sept jours avant la tenue de celui-ci. Il est donc difficile pour eux d'organiser les entraînements adéquats pour ledit championnat. De plus, durant ce délai de sept jours, ils doivent se rendre à Bruxelles pour récupérer leur équipement de compétition. Lors de sa venue à Bruxelles, M. Moukrime n'a pas trouvé de personne de contact à qui s'adresser. Il s'est senti seul et a souffert du manque d'informations mises à sa disposition.

M. Moukrime fait aussi le même constat que la plupart d'entre nous au sujet du financement, à savoir que, si nous disposions de plus de moyens, nous obtiendrions de meilleurs résultats. Or, la part du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles allouée au sport reste faible. Malgré ces moyens limités, nous pouvons être fiers de nos sportifs.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré Tarik Moukrime? D'autres sportifs vous ont-ils fait part du même ressenti? Quelle suite avez-vous donnée à cette interpellation?

Qu'est-il possible de faire concernant le délai d'annonce de sélection aux championnats? Qu'en est-il du déplacement à Bruxelles afin de récupérer le matériel?

Comment la communication entre les sportifs de haut niveau et leurs fédérations est-elle assurée? Comment pourriez-vous améliorer le bien-être des athlètes qui satisfont aux exigences olympiques? Comment optimiser l'encadrement de nos athlètes avant, pendant et après une grande compétition?

Je profite de mon intervention pour saluer la carrière de M. Moukrime.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la Fédération se mobilise pour permettre à ses élites de réaliser des performances et à ses meilleurs talents d'atteindre le plus haut niveau. À titre indicatif, cette année, la Fédération a dégagé les sommes suivantes: 41 fédérations disposent d'un plan-programme «Sport de haut niveau» et se répartissent 11,8 millions d'euros, soit 1,5 million d'euros supplémentaires depuis le début de la législature; un million d'euros est consacré annuellement à la formation des entraîneurs; 3,4 millions d'euros sont mobilisés pour la détection et le soutien à la labellisation, soit une augmentation de 2,4 millions d'euros depuis le début de la législature; 657 000 euros sont dédiés au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), qui apporte son expertise scientifique et médicospportive; 66 sportifs bénéficient d'un contrat, avec une répartition de plus en plus équitable entre filles et garçons; 2 004 sportifs bénéficient d'un statut qui offre l'accès à différentes aides, dont des bourses individuelles grâce aux plans-programmes, à partir du statut d'espoir sportif; enfin, il existe 10 centres permanents de préparation physique. Le service «Projet de vie» les accompagne dans leur double carrière et permet une reconversion de nos athlètes; la Région flamande n'a pas encore intégré ce concept dans sa philosophie sportive. Des infrastructures sportives de haut niveau sont mises à leur disposition: le Blocry à Louvain-la-Neuve, le centre de Loverval, le Blanc Gravier à Liège, etc. Enfin, 500 000 euros sont alloués annuellement au projet «*Be Gold*», en collaboration avec les autres Communautés, la Loterie nationale et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB).

Je comprends naturellement la déception de M. Tarik Moukrime, en particulier après sa maladie. Un rendez-vous a été fixé avec lui dans les prochaines semaines. Au-delà de cette dimension, il importe de préciser que, de 2010 à 2017, donc pendant sept ans, il a bénéficié d'un soutien financier grâce au projet «*Be Gold*», avec un complément provenant du plan-programme, pour atteindre en moyenne, dès 2013, une bourse de 20 000 euros par an. Par ailleurs, il a bénéfici-

cié d'un contrat ADEPS dès 2011, ainsi que de l'appui du service «Projet de vie» pour diverses formations. En outre, pendant plus de quatre ans, c'est-à-dire de 2014 à 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles a maintenu sa confiance en Tarik Moukrime durant sa période de traitement et de convalescence, après sa maladie, en confirmant son contrat et sa bourse découlant du plan-programme.

À ces aides, il faut ajouter celle allouée à la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) qui permet aussi indirectement de soutenir les athlètes, grâce à un support administratif, logistique et sportif.

Concernant les derniers Championnats d'Europe d'athlétisme, M. Tarik Moukrime a été sélectionné sur la base d'un repêchage basé sur sa place en ordre utile dans le classement européen déterminé par la Ligue continentale. Je tiens à rappeler que la Ligue royale belge d'athlétisme (LRBA) est tenue de respecter les règles édictées par *European Athletics*. La fédération belge ne peut influencer ni les dates de publication de la liste des athlètes éligibles à la sélection pour les championnats d'Europe selon les *rankings* ni les dates limites d'inscription imposées.

Pour vous permettre de visualiser le fonctionnement d'un système qui perturbe à la fois l'organisation de nos fédérations et la préparation de nos athlètes, voici le calendrier fixé par *European Athletics* pour les derniers championnats européens. La période de qualification valable pour les minima et les classements mondiaux s'est étendue jusqu'au 26 juillet 2022. Ensuite, les fédérations ont pu communiquer les places déclinées jusqu'au 26 juillet, à 14h00. Ces dernières correspondent à des athlètes qui renoncent à cause d'une blessure ou qui déclinent leur qualification pour une discipline pour se concentrer sur d'autres. *European Athletics* a publié la liste des athlètes éligibles le 1^{er} août, puis une liste actualisée le 2 août. A suivi la publication de la sélection de la LRBA: le 6 août pour la sélection 1 et le 8 août pour la sélection 2. La *deadline* pour les *final entries* était fixée au 8 août. Ces *final entries* ont été publiées le 8 août au soir sur le site de *European Athletics*. Enfin, la LRBA a envoyé les convocations le 10 août 2022.

Au sujet de la remise des équipements, la délégation belge pour le championnat européen comptait 91 personnes. Les membres de la délégation se sont vu remettre leur équipement par un membre du personnel. Le cas échéant, cette procédure permet également d'effectuer les derniers ajustements en matière de taille, si nécessaire.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je suis content d'apprendre que le service «Projet de vie» qui aide à la reconversion permet aux athlètes d'être suivis.

Je salue également le soutien que Tarik Moukrime a reçu durant sa maladie, de 2014 à 2018.

Cependant, un délai de sept jours pour apprendre que l'on est convoqué à un championnat et aller récupérer son équipement me paraît un peu court. Ce délai entraîne des difficultés pour l'entraînement des sportifs. Peut-être serait-il judicieux d'entamer un dialogue avec les fédérations sportives à ce sujet, en vue d'aboutir à un laps de temps plus long entre l'annonce de la qualification à un championnat et le coup d'envoi de celui-ci.

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur sportif»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, votre administration a mené une grande enquête relative aux conséquences sociales et financières de la pandémie sur le secteur sportif. Pour ce faire, chaque fédération ou club a reçu un questionnaire et avait jusqu'au 16 septembre pour y répondre.

Le secteur sportif a été touché par la crise sanitaire: buvettes fermées, événements suspendus, supporters absents... Grâce à l'enquête, nous prendrons la mesure des conséquences de la pandémie sur le long terme et tenterons d'y remédier. Une étude avait déjà été menée en 2020, mais le questionnaire que j'ai mentionné analyse également l'impact de tous les protocoles fixés depuis le début de la crise. Il me paraît essentiel de mener des études et d'entendre les fédérations sportives et les clubs à ce sujet. Je félicite donc grandement l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) pour son initiative.

Quels sont les principaux résultats de cette enquête? Toutes les fédérations y ont-elles participé? Quelle est votre stratégie pour cette dernière année? Plus précisément, qu'allez-vous faire de ces résultats? Y a-t-il des nouveautés par rapport à l'étude similaire menée en 2020? Avez-vous constaté une perte d'affiliés? Certains ont-ils arrêté de pratiquer leur discipline à la suite de la crise de la Covid-19?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En 2020, l'AISF a déjà réalisé une première étude pour mieux cerner les conséquences de la crise sanitaire découlant de la pandémie de Covid-19. Entretemps, l'AISF a commandé une nouvelle enquête qui permettra de déterminer l'impact des confinements successifs, les adaptations entreprises par les fédérations et les clubs sportifs lors des phases de déconfinement, ainsi que les changements de consommation de la pratique sportive. L'enquête a été achevée le 16 septembre dernier et l'analyse des données est en cours. Par conséquent, il est prématuré d'en tirer des lignes directrices définitives.

Sur la base des chiffres transmis annuellement par les fédérations et les associations sportives reconnues, au 31 décembre 2019, nous comptons 735 781 affiliés répartis dans 7 114 clubs. Au 31 décembre 2020, les effets de la crise sanitaire

étaient perceptibles, puisque le chiffre est tombé à 702 949 affiliés pour 6 978 clubs. Les différentes mesures de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pourtant atteint leurs objectifs: au 31 décembre 2021, date du dernier recensement, le nombre d'affiliés est presque revenu au niveau de celui de 2019, soit 733 693 affiliés pour 7 054 clubs. En définitive, les conséquences quantitatives de la crise sanitaire ont été limitées et devraient être confirmées par le recensement que mon administration réalisera à l'issue de l'année 2022.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la baisse du nombre d'affiliés est l'un des effets négatifs qu'a eus la crise sanitaire sur le monde sportif. Toutefois, en 2021, on constate un quasi-retour à la normale, avec 733 693 affiliés recensés. Je suis impatient de lire les chiffres concernant l'année 2022, car nous pourrions déterminer si le nombre d'affiliés aura continué d'augmenter.

1.11 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Opération “Parents fair-play”: de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Flandre, même combat»

M. Thierry Witsel (PS). – Le projet «Parents fair-play» n'est pas neuf en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2015, plusieurs clubs affiliés à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) sont représentés par un «parent fair-play» lors des matchs de football. Le rôle de ce parent est d'apaiser les tensions qui peuvent exister sur le terrain, de responsabiliser les autres parents et de rappeler l'esprit du sport.

Dans le Nord du pays, la fédération flamande de football développe une initiative similaire afin de lutter contre les violences verbales ou physiques, les insultes, les propos racistes ou les tensions. L'opération est différente de la campagne francophone, car elle prévoit un classement de la sportivité des clubs. Des points sont donnés par l'arbitre et l'équipe adverse, et le club concerné peut obtenir un certificat de fair-play.

Madame la Ministre, quel retour avez-vous de la part des clubs à propos de l'initiative «Parents fair-play»? Tous les clubs y participent-ils? Comme en Flandre, ce projet est-il amené à évoluer vers un système de cotation? Cette évolution n'engendre-t-elle pas une forme de compétitivité entre les clubs? Envisagez-vous d'étendre ce projet à d'autres disciplines sportives? Avez-vous eu des demandes allant dans ce sens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'initiative «Parents fair-play» est née de la volonté de sensibiliser les parents quant à leurs comportements autour des terrains. Ils sont nombreux à venir encourager leur enfant lors des matchs, mais certaines formes de stimulation tournent parfois à l'invective, ainsi qu'à des gestes déplacés envers les encadrants,

les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants, mais aussi à l'égard des autres joueurs, voire entre parents.

Je me réjouis que de telles initiatives développées en Fédération Wallonie-Bruxelles inspirent les autres Communautés. Sans aucune action, les comportements de ce type sont appelés à se réitérer dans des situations plus médiatisées. Finissant par les considérer comme normaux, les jeunes seront alors tentés, par mimétisme, de les reproduire. De plus, le comportement des parents peut avoir un effet dévastateur sur leur enfant. Celui-ci peut ressentir de la honte, de l'angoisse, une pression accrue, voire même un dégoût du sport.

Aujourd'hui, les clubs labellisés «2**» et «3***» doivent disposer d'un référent «Vivons Sport» par club et d'un «parent fair-play» au moins par équipe provinciale, interprovinciale ou IRIS Bruxelles.

Les «parents fair-play», qui sont bénévoles, sont présents lors des rencontres de leur équipe. Ils ont un rôle de modérateur et de conciliateur au bord du terrain. Le référent «Vivons Sport», quant à lui, a été formé pour organiser et coordonner l'action «Parents fair-play» dans son club durant la saison. Son objectif est d'instaurer un climat fair-play dans son club, d'informer les personnes qui sont candidates pour devenir «parents fair-play» sur leur rôle et de les suivre tout au long de la saison. Il doit également faire le lien entre les «parents fair-play» et les dirigeants du club en cas de problèmes récurrents. Un kit pédagogique est d'ailleurs disponible sur le site de l'ACFF.

Les référents «Vivons Sport» seront rassemblés le 22 octobre 2022 à Tubize pour une journée de formation et de présentation du nouveau plan d'actions sociales qui reposera sur cinq piliers: la citoyenneté, l'environnement, l'inclusion, la santé et la proximité. Les clubs non labellisés ou labellisés «1*» sont fortement encouragés à participer au projet sur une base volontaire. L'objectif est qu'un maximum de clubs de l'ACFF soient des membres actifs du projet. Pour rappel, les clubs labellisés sont soutenus à travers une subvention annuelle d'un montant de 1,2 million d'euros.

Après cinq années d'existence du dispositif, l'ACFF a confirmé que les tensions ont diminué fortement dans la majorité des matchs entourés par des «parents fair-play». Actuellement, il y a près de 150 référents «Vivons Sport» et pas loin de 2 000 «parents fair-play». L'ACFF, dans un souci de faire évoluer le projet, présentera prochainement les nouvelles lignes directrices.

L'ACFF n'est pas la seule en Fédération Wallonie-Bruxelles à s'être engagée dans cette voie. L'Association francophone de tennis (AFT) a également développé un programme de responsabilité sociale et sociétale qui est baptisé «SCORE». La Ligue francophone de hockey (LFH) propose également à ses clubs le programme «Parents fair-play» et son pendant flamand, la *Vlaamse Hockey Liga* (VHL), lui a emboîté le pas. La LFH a également déployé le dispo-

sitif «Supers Parents», qui invite les parents à s'investir et à endosser des responsabilités au sein du club de leur enfant. Des formations et des boîtes à outils ont été mises en ligne à cet effet.

Enfin, vous vous souviendrez que le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive») prévoit que les clubs et associations de clubs disposent d'un référent «Vivons Sport». L'instauration du dispositif reposera notamment sur le travail des référents de l'éthique sportive de nos fédérations et associations sportives.

M. Thierry Witsel (PS). – Un tel projet est essentiel pour les clubs. Les «parents fair-play» et les référents «Vivons Sport» doivent agir en tant que modérateurs autour du terrain. Ils sont directement impliqués dans les activités sportives de leurs enfants. Leur rôle est donc capital.

Je souligne l'importance des formations telles que celles qui auront lieu le 22 octobre prochain, eu égard aux changements à l'œuvre dans notre société.

1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Prévention dans les sports de contact»

M. Thierry Witsel (PS). – À maintes reprises, nous avons abordé les risques encourus à la suite des chocs sur la tête, liés à la pratique des sports de contact ou autres. Nous avons cité les conséquences possibles à long terme sur le plan neurologique.

Récemment, dans le monde du rugby, on a diagnostiqué au joueur anglais Ryan Jones une démence précoce. Les médecins donnent comme motif les nombreux traumatismes reçus à la tête. Un autre joueur anglais explique avoir perdu la mémoire pendant un court laps de temps, à la suite d'un contact violent avec un de ses coéquipiers.

La prévention médicale dans le sport est primordiale. Madame la Ministre, je vous ai déjà interpellée sur la prévention chez les plus jeunes en vue de les protéger au maximum des chocs à la tête. Qu'est-ce qui est mis en place pour les plus jeunes qui pratiquent déjà le rugby? Existe-t-il un programme d'encadrement global pour la prévention des traumatismes crâniens, qui s'adresse aux entraîneurs, aux clubs et aux joueurs?

Qu'en est-il de l'équipe d'urgence dépêchée sur place lors d'événement de ce type? Quelles formations sont-elles données pour faire face à des malaises, des commotions ou des arrêts cardiaques? Le matériel médical disponible est-il soumis à de nouvelles réglementations? Existe-t-il des cellules de paroles avec un suivi psychologique? Enfin, combien de cas de traumatisme ont-ils été recensés en Belgique?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les fédérations sportives concernées – pas seulement celle du rugby –, mon administration et moi-même sommes bien conscientes des risques découlant d'une commotion ou de commotions à répétition.

À cet égard, le personnel d'encadrement dans les centres ADEPS est formé aux premiers soins et participe à la tenue obligatoire d'un carnet d'incidence dont les informations sont transmises aux parents. Avant chaque stage, les directeurs rappellent aux moniteurs les consignes de sécurité et l'obligation de rapporter l'ensemble des faits qui se sont produits, qu'ils soient physiques ou psychologiques. De plus, le port du casque est obligatoire pour toute une série d'activités.

En ce qui concerne la formation des cadres, les cours généraux du brevet «Initiateur» premier niveau comportent un module obligatoire portant sur les premiers soins, en ce compris la sensibilisation, la prévention et le protocole à suivre pour les commotions. Ces cours prennent exclusivement la forme de travaux pratiques. Pour les autres niveaux, soit «Éducateur» et «Entraîneur», les cours généraux poursuivent les mêmes objectifs, tout en étant plus complets et exigeants.

À côté de la formation des cadres, certaines fédérations, dont celle du rugby, proposent déjà des cours et supports spécifiques liés à la problématique de la commotion.

Pour le rugby, la Ligue belge francophone de rugby (LBFR) suit les recommandations internationales en la matière. À ce titre, depuis 2010, *World Rugby*, soit la fédération internationale de rugby, recommande une sortie immédiate du joueur en cas de signe de commotion. Lors de la sortie du terrain, un remplacement temporaire a été instauré pour procéder à une évaluation médicale du joueur au bord du terrain, au moyen d'un outil développé par la *World Rugby*, à savoir le *pitch side concussion assessment* (PSCA). Cette évaluation est effectuée par le médecin de l'équipe et par un médecin indépendant.

En 2013, les recommandations ont encore évolué. L'*International Rugby Board* a clarifié la situation et recommandé de réserver le remplacement temporaire aux équipes professionnelles; la procédure prévoit qu'un médecin procède à l'évaluation au bord du terrain et elle prévoit également de recourir à la vidéo pour évaluer l'impact du choc et la zone touchée.

En Belgique, vu les difficultés logistiques, il a été décidé d'être plus strict. À la moindre suspicion de commotion, le remplacement définitif du joueur doit être effectué, quel que soit son âge. Une attention particulière est bien évidemment portée aux joueurs de moins de 18 ans.

Les outils de diagnostic sont diffusés par *World Rugby* et connus des médecins formés spécifiquement. Outre le diagnostic, un protocole de retour au jeu est également diffusé et recommandé. On préconise un minimum de 10 jours, et bientôt de 12 jours d'arrêt, sauf pour les joueurs de moins de 18 ans pour lesquels 21 jours seront imposés.

La commission médicale de la LBFR, en plus de ses recommandations, a également travaillé à l'information et à la formation des encadrants au sujet de la commotion. En effet, entraîneurs, arbitres et parents peuvent suivre une formation médicale de niveau 1 encadrée par des formateurs certifiés par *World Rugby*; la commotion y est un sujet central. Ces formations sont données à la demande des clubs ou dans le cadre des brevets ADEPS. Des campagnes d'information sont également réalisées auprès des clubs, notamment à l'aide d'affiches ou grâce à la mise à disposition des formateurs, afin de sensibiliser tout le monde à l'importance du sujet. En outre, plusieurs sessions d'information destinée aux encadrants et internes ont également été organisées au centre de formation.

Pour l'avenir, la LBFR désire augmenter encore le nombre de formations, notamment celles destinées aux nouveaux éducateurs. Elle souhaite aussi développer la communication au sujet de la commotion et réfléchir en concertation avec la commission médicale de la LBFR à une évolution des règlements.

Enfin, je signale que les sanctions pour les gestes dangereux sont les plus sévères dans les sports collectifs. *World Rugby* étudie de nouvelles possibilités, comme l'obligation de procéder au plaquage au niveau de la taille.

M. Thierry Witsel (PS). – La question ne concerne pas que le rugby: tous les sports de combat et sports collectifs sont concernés.

Il importe de développer la prévention et de sensibiliser le monde sportif à cette thématique: les fédérations et les centres ADEPS mènent déjà un remarquable travail de fond. Je ne peux que les en féliciter.

1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Bilan estival des stages sportifs et des mouvements de jeunesse»

M. Thierry Witsel (PS). – Les vacances sont finies depuis un mois et les stages estivaux ont laissé place au retour à l'école. Les clubs et les fédérations sportives attendaient les mois de juillet et d'août avec impatience. En effet, en 2020 et 2021, l'organisation des stages avait été perturbée par la Covid-19 et les mesures sanitaires qu'il avait fallu prendre. L'année 2022 sonnait un peu comme le retour à la normale, marquant la fin des restrictions de nombre, des bulles et du port du masque.

Nous connaissons l'impact financier, mais également sportif, de la crise sanitaire sur les finances des clubs et des fédérations. Le risque de décrochage sportif ou

de simple désintérêt est bien réel. Les stages sont également une belle vitrine pour amener les jeunes à s'inscrire dans les clubs.

Madame la Ministre, quel bilan pouvez-vous établir des stages sportifs? Est-il comparable à celui de 2019? Quel retour avez-vous des clubs et des fédérations? L'été chaud et sec que nous avons connu a-t-il eu une incidence sur le bon déroulement des stages? Quelles sont les attentes quant aux futures inscriptions et au renouvellement des cotisations?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon administration s'est récemment réunie avec tous les directeurs des centres sportifs. Tous les intervenants ont tiré un bilan positif de cette période de stages. En effet, 17 centres ont accueilli un peu plus de 20 000 stagiaires. Le taux de fréquentation a été d'environ 25 %, ce qui est comparable aux chiffres des années précédentes.

Il est important de souligner que l'ensemble des stages s'est bien déroulé. Aucun incident majeur n'a été signalé. De plus, notre traditionnelle enquête de satisfaction révèle un taux positif de 97 %. Celui-ci est comparable aux années précédentes. À côté des stages gérés par l'ADEPS, les fédérations sportives et les clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont présents en nombre, avec plus de 3 500 sportifs en plus de nos stagiaires. Les retours d'expérience émanant des fédérations sportives et des clubs sont également très positifs, grâce à la possibilité de suivre des stages en internat ou en externat, ce qui était impossible l'an dernier en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Enfin, les conditions météorologiques de cet été ont eu une incidence sur certains stages de kayak en raison de la fermeture de certains cours d'eau. Grâce à la flexibilité des équipes, d'autres plans d'eau ont été occupés, ce qui a parfois légèrement augmenté le temps de trajet. Cela n'a cependant pas eu de grosses répercussions pour les stagiaires. En ce qui concerne l'activité quotidienne, les fortes chaleurs n'ont pas eu d'incidence dommageable. Le personnel est qualifié et formé pour faire face à ce genre de situation. Les horaires et les activités ont en effet été adaptés le cas échéant.

Enfin, 180 stages seront proposés pour les congés d'automne et 43 pour la période de Noël. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Il s'agit d'un nombre similaire aux années précédentes. Ainsi, l'année passée, il y avait 90 stages pour les congés d'automne qui ne comprenaient qu'une semaine.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je suis ravi d'entendre que le bilan des stages est positif, avec plus de 20 000 stagiaires. Je félicite les organisateurs pour le bon déroulement des stages. Les statistiques sont plus ou moins équivalentes à celles de 2019. Il est primordial que ces stages puissent non seu-

lement initial des jeunes à une pratique sportive, mais aussi pérenniser la pratique sportive parmi ceux-ci. Je me réjouis aussi du fait que, pour les congés d'automne, les inscriptions aux stages soient déjà ouvertes.

1.14 Question de M. Martin Casier, intitulée «Évolution du cadre relatif aux supports de cours»

M. Martin Casier (PS). – Le 30 juin 2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, presque à l'unanimité, la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Dans ce texte, trois demandes concernent les supports de cours.

Premièrement, la résolution réclame l'adoption d'une définition du support de cours. En effet, cette notion n'est actuellement pas interprétée de la même manière par toutes les institutions, toutes les facultés et tous les professeurs. Dans certains cas extrêmes, le support de cours consiste uniquement en une table des matières, ce qui, convenons-en, n'est pas réellement un support de cours. Dans d'autres cas, le professeur renvoie les étudiants à des livres édités, ce qui entraîne des problèmes de droits d'auteur, notamment pour les étudiants en droit. Les étudiants en médecine doivent parfois acheter du matériel particulier. Bref, la notion de support de cours devrait être mieux définie.

Deuxièmement, la résolution demande l'extension de la gratuité des supports de cours à un plus grand nombre d'étudiants, à commencer par ceux issus de milieux modestes et les publics les plus fragilisés. Il faut rappeler que les supports de cours sont gratuits pour les étudiants boursiers, d'où l'importance de savoir qui est considéré comme étudiant boursier. Face aux crises que nous traversons actuellement, il est temps de réfléchir à l'extension de la gratuité.

Enfin, la résolution appelle au respect des obligations prévues en matière d'accessibilité aux supports de cours, ainsi qu'à la création d'une procédure simple de signalement. Autrement dit, il faudrait que les étudiants aient une procédure à suivre lorsque des supports de cours ne sont pas mis à leur disposition, ce qui arrive malheureusement encore régulièrement. Concrètement, il s'agit de s'assurer que les décrets que nous votons soient bien respectés sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de l'adoption de cette résolution, vous aviez demandé, Madame la Ministre, l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Elle a rendu son avis en juin dernier; elle y préconise de définir la notion de support de cours et attire l'attention du législateur sur les supports qui sont sous contrat d'édition.

L'ARES estime que la demande de moyens supplémentaires est légitime et remet en question la manière dont la gratuité des supports de cours est octroyée. Elle propose de l'accorder aux étudiants sur la base d'une bourse octroyée lors de l'année académique précédente ou, pour les primo-inscrits, sur la base de leur

demande de bourse. La gratuité ne serait ainsi plus accordée uniquement sur la base du statut de boursier. En effet, un étudiant qui fait une demande de bourse en début d'année doit attendre un certain temps avant de savoir si sa demande a abouti et d'obtenir, le cas échéant, le statut de boursier. Or, il achète souvent ses supports de cours lors de cette période pour ne pas accumuler du retard lors des premières semaines de cours. L'ARES considère qu'une extension de la gratuité des supports de cours aux étudiants issus de milieux modestes ne constituerait qu'une augmentation budgétaire de 3 % à 5 %. Autrement dit, l'effet serait grand, mais n'aurait pas de conséquences désastreuses pour les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, l'ARES pointe la méconnaissance de la législation par les institutions comme principale cause de son non-respect. Évidemment, en votant le décret du 6 octobre 2011 relatif aux supports de cours, les parlementaires ne s'imaginaient certainement pas que les professeurs et les facultés ne l'appliqueraient pas. L'ARES reconnaît donc le manque de connaissance de la législation et elle préconise d'améliorer dans un premier temps l'information, notamment en réalisant un vademécum destiné au personnel et aux étudiantes ou étudiants concernés. Ce document renseignerait également une personne de contact auprès de qui introduire un recours; il sera ainsi possible d'instaurer une procédure de signalement, comme le propose la résolution.

J'imagine que vous avez pris connaissance de l'avis de l'ARES. Quelle suite lui sera-t-elle réservée? Les propositions faites par l'ARES seront-elles suivies? Quel est le délai pour se saisir des différentes recommandations? Concernant les supports de cours qui n'entrent pas dans la définition proposée dans l'avis, comme les livres, les logiciels ou le matériel spécifique, et qui pèsent lourd dans le budget des étudiants, l'ARES préconise d'instaurer des politiques d'aide spécifique, notamment en promouvant de bonnes pratiques: mutualisation d'achats de matériel, prêt de longue durée, partenariat avec des entreprises... Des réflexions sur ce sujet seront-elles menées par votre cabinet afin d'explorer ces pistes? Nous connaissons une crise sociale énergétique et chaque euro économisé est essentiel pour nos étudiants, et pas seulement les plus précarisés. Cette crise touche aussi la classe moyenne.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai effectivement pris connaissance avec intérêt de l'avis du 30 juin dernier de l'ARES concernant les supports de cours. Dès sa réception, mon administration et moi-même en avons tenu compte pour poursuivre notre travail visant à mettre en œuvre les mesures les plus pertinentes contre les facteurs de précarité qui seraient liés à l'enseignement supérieur.

En effet, la résolution interparlementaire aborde cette question dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante. Les demandes portent sur le coût des études supérieures, et notamment sur l'accès aux supports de cours, mais aussi sur d'autres points tels que l'analyse et le suivi de la précarité étudiante, les allocations et aides sociales, le non-recours aux droits ainsi que la qualité de vie des étudiants et étudiantes. Les différents points ainsi formulés guident notre action.

Toutes ces propositions doivent être examinées afin d'être mises en œuvre de façon cohérente, dans le respect des réalités budgétaires actuelles et de la bonne organisation de l'enseignement supérieur. La résolution considère d'ailleurs que les demandes formulées ne doivent pas créer une situation de définancement de l'encadrement et de la qualité de l'enseignement. C'est dans cette perspective que les recommandations de l'ARES sur la triple demande que vous avez rappelée, Monsieur le Député, nous permettent d'avancer concrètement sur la question des supports de cours.

Nous avons déjà demandé à l'ARES de travailler à la réalisation d'un double vadémécum qui rappellerait les règles et assurerait une information claire sur les obligations, droits et personnes de contact dans chaque institution. Ce soutien à la bonne information des personnes concernées vise non seulement à faire connaître et respecter les obligations, mais aussi à répondre au problème du non-recours aux droits, problème qui était également souligné par la résolution. Nous avons aussi demandé de veiller à concrétiser la participation des étudiants au processus par lequel est déterminée la liste des supports de cours dans les différents cursus. Cette implication est prévue par les conseils pédagogiques des établissements d'enseignement supérieur et je suis particulièrement attentive à ce qu'elle corresponde à une véritable possibilité de concertation. Les informations fournies par ce double vadémécum devraient aussi comprendre la définition, proposée par l'ARES, du rôle de ces supports pédagogiques ainsi que les différentes formes que ces derniers peuvent prendre dans les différents cursus concernés.

Un autre point mis en œuvre dans ce contexte concerne l'échange de bonnes pratiques entre institutions. Ce principe sera déjà respecté pour la production du vadémécum, car l'ARES prévoit de se baser sur l'ensemble des expériences et documents issus des différentes institutions. Ce vadémécum permettra aussi de soutenir cette dynamique. D'ici peu, une rencontre aura lieu entre mon cabinet et les membres du groupe de travail de l'ARES pour opérationnaliser cette première action et jalonner notre travail sur les autres aspects de notre action.

En effet, avant de changer la législation, dans un souci de cohérence, nous devons prendre la mesure précise des problèmes qui surviennent sur le terrain, dans la diversité des situations. Nous devons aussi mesurer plus précisément ce

qu'impliquent les solutions proposées, du point de vue de l'efficacité ou des moyens financiers.

J'en viens au public visé par la gratuité des supports de cours. Nous devons examiner la pertinence concrète de la mesure préconisée pour identifier plus rapidement les étudiants bénéficiaires. Par ailleurs, l'élargissement de l'aide aux étudiants de condition modeste ne peut être envisagé qu'en intégrant la réflexion que nous avons entreprise actuellement sur les bourses et sur les allocations d'études, dans la perspective d'un élargissement de leur champ d'application.

Nous devons également examiner plus précisément, et cela pourra aussi être fait dans le cadre de la concertation menée avec l'ARES, ce qu'il en est des besoins relatifs à la disponibilité des supports de cours qui ne seraient pas satisfaits par les différentes institutions, dans le cadre des subventions sociales dont elles disposent. C'est dans ce contexte qu'il faut aussi envisager la situation des étudiants fragilisés qui ne sont ni boursiers ni de condition modeste. Ces publics peuvent cependant solliciter une attention et un soutien qui relèvent de la marge de manœuvre des établissements, dans des limites spécifiques. Il ne faudrait pas – l'ARES le souligne d'ailleurs – priver ces étudiants de ce soutien, en y substituant des mesures généralisées qui pourraient s'avérer moins pertinentes.

Il nous importe de faire un état des lieux des besoins réels, de l'existence effective de situations de non-accessibilité à la gratuité pour le public déjà bénéficiaire et de la mobilisation des ressources des établissements pour l'aide sociale. Alors, nous pourrions identifier les modifications de la législation qui seraient nécessaires et possibles.

Pour terminer, j'insiste sur l'importance d'envisager ces mesures dans le contexte du vaste travail que nous avons entrepris sur les allocations d'études et sur les autres dispositions à prendre pour lutter contre la précarité, telles que le plafonnement du minerval et des frais d'inscription pour tous les établissements ou le refinancement des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA). Ce refinancement comporte des volets essentiels auxquels nous devons veiller ensemble, sans en oublier un seul. Un point particulier à surveiller est le renforcement de l'encadrement, nécessaire, aussi bien pour la qualité des apprentissages que pour l'accrochage dans des parcours, dont nous voyons aujourd'hui combien ils ont été fragilisés par l'isolement et la désaffiliation, facteurs essentiels de précarité. Nous devons aussi veiller au renforcement de l'aide à la réussite et des aides sociales pour permettre aux établissements de répondre aux besoins spécifiques de leurs publics, y compris pour le matériel et les frais de stage ou de mobilité internationale.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, vous projetez de lancer le travail sur les vadémécums proposés par l'ARES, c'est une excellente nouvelle. En revanche, vous mentionnez le besoin d'objectiver les problèmes pour mieux les

mesurer. Je comprends la démarche, mais c'est déjà en quelque sorte ce qu'a fait l'ARES dans son avis. Quand elle pointe les problèmes d'information, elle reconnaît indirectement que, dans certains cas, les étudiants n'ont pas accès aux supports de cours, que cette notion est mal définie et que cette situation pré-existe.

Bien entendu, je comprends votre envie d'affiner ce constat. Néanmoins, évitez de profiter de la complexité de la situation pour stagner. La Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES, ainsi que les étudiants eux-mêmes par le biais des organisations représentatives communautaires (ORC) et les conseils des étudiants de chaque institution sont capables de mener une rapide enquête, de collecter une série d'informations préexistantes pour objectiver la situation et la corriger au mieux. Ne nous cachons pas derrière la complexité de cette situation, mis à part pour les livres ou objets qui sont soumis aux droits d'auteur et dont le cas est un peu complexe.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il n'est pas question de remplacer certaines mesures particulières des institutions par une mesure générale. Ce n'était pas le sens de mon propos. Certaines institutions offrent des supports de cours gratuits à des publics bien plus larges que les boursiers, fort heureusement. Cela tend à démontrer que ces étudiants ont besoin de cette aide, alors qu'ils ne sont pas dans les catégories prévues actuellement.

Le travail à mener doit s'articuler avec la réforme des allocations d'études et des bourses. Ce volet, tout comme la définition du support de cours, doit faire partie du débat portant sur les aides sociales directes et indirectes. En effet, clarifier la notion de support de cours est une étape essentielle pour éviter les problèmes d'interprétation. Dans de pareilles situations, les étudiants sont souvent pris dans un rapport de force qui ne leur permet pas de faire valoir leurs droits. C'est pourquoi nous avons besoin d'une législation claire et sans ambiguïté pour assurer l'égalité de traitement de tous les étudiants et étudiantes face à leurs institutions.

1.15 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Élargissement des conditions d'octroi des allocations d'études dans l'enseignement supérieur»

1.16 Question de M. Martin Casier, intitulée «Rentrée académique: état des lieux des demandes d'aides sociales et de l'avancement des travaux visant à implémenter les mesures visant à lutter contre la précarité étudiante»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Sadik Köksal (DéFI). – Selon l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par la Belgique en avril 1983, «l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en

fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité».

C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé des dispositifs permettant aux étudiants dans le besoin de suivre des études supérieures. Citons, entre autres, le gel, la réduction, voire la suppression du minerval pour les étudiants aux conditions économiques modestes, les kots et les restaurants universitaires, les aides à la réussite, les aides sociales des établissements d'enseignement supérieur et surtout le mécanisme des allocations d'études. L'allocation d'études supérieures est une somme d'argent que la Communauté française accorde à un étudiant pour une année académique. Cette somme est octroyée à l'étudiant en fonction de plusieurs critères, notamment ses revenus.

Le montant des bourses d'études accordées aux élèves de l'enseignement supérieur est un peu plus élevé que celui des bourses accordées aux élèves de l'enseignement secondaire. Il varie de 400 à 5 000 euros. Durant l'année académique 2021-2022, plus de 150 000 demandes ont été traitées et 114 520 bourses d'études ont été octroyées à 65 074 élèves de l'enseignement secondaire et 49 446 étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'une des conditions à remplir pour percevoir cette aide indispensable à l'accomplissement des études supérieures est le fait de disposer de revenus qui ne dépassent pas un certain seuil. Les revenus de l'ensemble des membres repris sur la composition de ménage de l'étudiant à la date de sa demande d'allocation d'études sont pris en compte. En raison de la crise inflationniste sans précédent que nous traversons, il serait opportun de revoir ces critères liés aux revenus. Il est important d'élargir l'octroi de ces aides financières aux étudiants qui disposent de revenus légèrement supérieurs au seuil à ne pas dépasser pour percevoir l'allocation.

Madame la Ministre, le site d'information www.aides-etudes.cfwb.be qui s'adresse aux étudiants sera-t-il diffusé massivement sur tous les supports médiatiques afin de toucher un grand nombre d'étudiants? Un élargissement des conditions d'octroi des allocations d'études supérieures est-il envisagé afin d'y inclure des étudiants qui ne bénéficient pas de bourses pour l'instant, mais qui subissent de plein fouet les effets de la crise inflationniste?

M. Martin Casier (PS). – Nous avons souvent eu l'occasion de discuter des allocations d'études dans notre commission. L'élément nouveau est évidemment l'inflation incroyable qui survient depuis huit mois déjà: augmentation des prix de l'alimentation, des loyers, de l'énergie, etc. Ces éléments touchent toutes les catégories sociales de la population: adultes, étudiants et jeunes enfants. Face à cette situation, les étudiants qui se trouvent déjà dans des conditions financières particulières rencontrent encore plus de difficultés. Nous avons une obligation morale et aussi politique d'entendre leurs difficultés et de dégager des solutions ponctuelles et contextuelles, mais aussi de les intégrer dans une ré-

flexion structurelle. D'autres niveaux de pouvoir se battent contre l'inflation et les prix de l'énergie. Ici, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons prendre les mesures qui sont de notre compétence pour protéger les étudiants concernés.

Alors que la rentrée académique vient d'avoir lieu, pourriez-vous, Madame la Ministre, faire un état des lieux quant à l'évolution des demandes adressées par les étudiants à leur service social? Le nombre de demandes a-t-il augmenté avec la crise? La nature des demandes a-t-elle évolué? Les établissements informent-ils les étudiants de l'existence d'un service social, probablement plus nécessaire que jamais? Les CPAS à Bruxelles, et sans doute aussi en Wallonie, constatent une explosion du nombre, non pas de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), mais de bénéficiaires d'aides particulières qui peuvent être de natures très diverses. Le CPAS de ma commune, Watermael-Boitsfort, connaît une énorme augmentation du nombre de personnes aidées pour des problèmes particuliers. J'imagine qu'il en va de même dans les services sociaux des institutions.

Par ailleurs, à l'approche d'un conclave budgétaire, il me semble important de faire le point sur les mesures indispensables pour lutter contre la précarité étudiante.

Tout d'abord, où en sont vos réflexions en ce qui concerne l'élargissement du gel du minerval et la création d'un plafond pour le minerval augmenté des frais complémentaires, similaire à celui des universités pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA)? Avez-vous réalisé des simulations budgétaires de telles mesures?

Dans la lignée de l'adoption du décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) a lancé des réflexions au sujet de l'amélioration des dispositifs. Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de ces travaux? Une date de remise des propositions est-elle fixée? Par ailleurs, où en est la constitution du cadastre des frais d'inscription complémentaires réclamés dans les hautes écoles et les ESA? Lorsqu'il sera rédigé, pourrions-nous en disposer?

Enfin, vous avez lancé en juin dernier une campagne d'information concernant les différentes aides à disposition des étudiants, afin de lutter contre le non-recours aux droits. Une évaluation de cette campagne est-elle prévue? Pourriez-vous nous la transmettre afin que nous étudions l'impact éventuel des campagnes à grande échelle sur le recours à ces aides et sur l'accès de nos étudiants aux droits qui leur sont acquis?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, la crise actuelle affecte l'ensemble de la population, y

compris les étudiants. Comme lors de la crise sanitaire, nous veillons à permettre aux étudiants de poursuivre au mieux leurs études et de bénéficier des mécanismes d'égalité des chances offerts par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment à travers les subventions sociales, les allocations d'études et les autres mécanismes de soutien aux étudiants en difficulté financière.

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) m'a indiqué que la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) se réunirait prochainement et que l'évolution des demandes des étudiants aux services sociaux de leur établissement sera plus que probablement inscrite à l'ordre du jour.

Toutefois, les établissements sont en pleine période de rentrée académique et il est un peu trop tôt pour disposer d'un bilan des demandes des étudiants aux services sociaux et d'un état des lieux de la manière dont les établissements informent les étudiants de l'existence d'un service social. L'objectif du site www.aides-etudes.cfwb.be est de mieux informer les étudiants sur les aides et les services d'aide qui sont à leur disposition. Les services sociaux des établissements sont en première ligne. Ils sont tous renseignés sur le site internet.

Les subventions sociales sont indexées pour tous les types d'enseignement, ce qui permettra aux établissements de venir en aide aux étudiants de manière adéquate. Depuis 2022, les subventions sociales des hautes écoles et des ESA sont équivalentes à celles des universités.

Le Conseil d'appel des allocations d'études (CAAE) m'a transmis des propositions d'amélioration du dispositif relatif aux allocations d'études, dont les montants sont indexés également. Nous procédons actuellement à leur analyse en concertation avec l'administration. Conformément à l'article 14 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 février 2022 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études, tous les montants ont bien été indexés en fonction de l'indice santé du mois de mai pour la campagne 2022-2023, soit + 8,34 %. Qu'il s'agisse des plafonds, des compléments et des forfaits, tant pour ce qui concerne les montants des allocations octroyées que les plafonds des revenus admissibles.

Les revenus pris en considération pour l'année 2022-2023 sont ceux de l'avertissement-extrait de rôle de 2021 portant sur les revenus de l'année 2020, année qui précède la forte inflation actuelle. De ce fait, les plafonds de revenus permettant d'obtenir une allocation ont été augmentés bien plus que le niveau d'inflation qui prévalait en 2020. Cela permettra à plus d'élèves et d'étudiants d'accéder aux allocations d'études.

Je rappelle que le minerval est actuellement gelé et donc non indexé, ce qui représente un effort important de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en

particulier dans un contexte de hausse des prix. Si le minerval des universités était indexé, le surcoût pour cette rentrée académique s'élèverait à plus de 80 euros par étudiant.

Quant à l'extension du gel du minerval à tous les cursus des hautes écoles, c'est-à-dire la fin de l'exemption actuelle pour les formations en services techniques de l'image, en communication appliquée et en presse et informations, nous avons informé les établissements concernés que le gouvernement entendait mettre en œuvre cet élément de la Déclaration de politique communautaire (DPC) en 2023. Les établissements nous ont fourni une estimation des pertes que générerait la fin de ces exemptions. Ces estimations doivent encore faire l'objet d'analyses afin que les pertes puissent être au moins partiellement compensées, l'objectif général n'étant évidemment pas de léser les établissements concernés ou de nuire à la qualité de leur enseignement. Par ailleurs, compte tenu du refinancement de l'enseignement supérieur, ces établissements bénéficient, comme les autres, de moyens croissants.

J'ai réclamé l'établissement d'un cadastre des frais d'inscription complémentaires pour les hautes écoles et les ESA. À la suite de ma demande, le Collège des commissaires et délégués du gouvernement auprès des établissements d'enseignement supérieur m'a fait parvenir les données des établissements pour les trois dernières années académiques, directement issues des travaux opérés par les commissions de concertation interne des établissements telles que visées par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2006 fixant la liste des frais appréciés au coût réel afférents aux biens et services fournis aux étudiants qui ne sont pas considérés comme perception d'un droit complémentaire par les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des Arts et les Instituts supérieurs d'Architecture. Ces commissions sont composées, à parts égales, de représentants des étudiants, du personnel et de la direction des établissements. Les commissaires du gouvernement y assistent également. Les données transmises par l'ensemble des établissements n'étant pas encore harmonisées, un travail de compilation et d'harmonisation doit encore être effectué. Nous devons également clarifier la part que les établissements imputent effectivement aux étudiants et la part qu'ils prennent eux-mêmes en charge.

Concernant la gratuité des supports de cours, je vous renvoie aux réponses que j'ai données aux précédentes questions orales portant sur ce sujet.

La campagne d'information sur les différentes aides existantes a bien été lancée à la fin du mois de juin et se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'octobre. Elle a pour but d'informer les étudiants et leurs parents à propos des allocations d'études et des conditions de leur octroi, mais aussi à propos des aides connexes qui existent en Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs. Cette campagne est également diffusée abondamment sur les supports médiatiques, notamment les réseaux sociaux, et renvoie systématiquement au site www.aides-

etudes.cfwb.be. Un important travail a permis d'y répertorier toutes les aides existantes à tous les niveaux de pouvoir.

Des évaluations hebdomadaires sont effectuées, principalement à l'aide d'indicateurs centrés sur la fréquentation du site web et sur la portée des publications et vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, c'est-à-dire le nombre de fois qu'une personne a vu une publication et le nombre de personnes qui l'ont vue. À l'heure actuelle, les résultats hebdomadaires sont très positifs: la campagne obtient de bons résultats, les publications et vidéos ont touché une bonne partie des audiences ciblées sur les différents canaux et, globalement, l'audience est plus sensible aux contenus que ce que les estimations initiales de l'agence de communication laissaient envisager. Une évaluation finale est prévue à la fin de l'année 2022.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Je tiens à vous féliciter, Madame la Ministre, pour cette initiative concernant la diffusion de ces différents spots et autres. Ceux-ci doivent être très appréciés. J'imagine que tous les canaux de diffusion, y compris les réseaux sociaux, sont utilisés pour atteindre le plus de jeunes possible.

Quel sera le montant de l'indexation des montants des aides et allocations? Il est important de tenir compte du contexte économique actuel. Concernant le plafond de ces aides, vous nous dites qu'il a été revu par rapport aux années précédentes, mais il faut là encore tenir compte du contexte actuel, car les factures qui sont à régler sont celles de cette année. La révision du plafond est donc également importante pour que les étudiants qui fréquentent les hautes écoles et les universités ne soient pas pénalisés; autrement, un certain nombre d'entre eux risquent de décrocher pour des raisons financières. Pour soutenir leur famille, certains pourraient quitter les études et se mettre à travailler, ce qui leur ferait perdre une année. Nous serons donc attentifs aux futures annonces qui seront faites concernant ces deux points particuliers.

M. Martin Casier (PS). – Je suis dans le même état d'esprit que M. Köksal. Il est normal que les bourses aient été indexées en fonction de l'inflation actuelle, puisque c'est la logique qui prévaut en Belgique: les aides, comme les salaires, augmentent en fonction du coût de la vie. Je me réjouis donc de cette indexation des aides.

Concernant les autres mesures, je constate que la réflexion se poursuit. Celles-ci passeront certainement à la moulinette du conclave budgétaire et mon groupe se tiendra à vos côtés, Madame la Ministre, pour soutenir toutes les propositions qui permettront aux étudiants de faire face à cette crise. En effet, nous ne le dirons jamais assez, nous sommes sans doute en train de vivre, sur les plans social et économique, l'une des crises les plus graves des trente dernières années. Pour un homme comme moi, de 35 ans, une inflation à deux chiffres était de l'ordre de l'inimaginable!

Les montants des bourses sont ajustés, mais cela ne permettra pas de couvrir l'ensemble de l'augmentation des dépenses des étudiants. Nous devons donc continuer à travailler sur les montants des bourses, mais aussi sur la taille du filet, c'est-à-dire sur les conditions d'accès à ces bourses. En effet, des étudiantes et étudiants qui, jusqu'à présent, s'en sortaient sont aujourd'hui littéralement en train de basculer dans la précarité. Nous avons la responsabilité politique et morale de les aider; nous devons être à la hauteur de l'enjeu. Nous suivrons donc ce dossier et attendons les annonces qui seront faites en la matière.

(M. Martin Casier prend la présidence)

1.17 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Réforme du calendrier académique»

1.18 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Réforme des rythmes académiques»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Sadik Köksal (DéFI). – Nous avons appris récemment par la presse qu'un consensus semble se dessiner entre les acteurs de l'enseignement supérieur autour d'une réforme des rythmes académiques. De plus, le recteur de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a déclaré au journal *«Le Soir»* qu'il souhaite un changement de paradigme dans l'enseignement supérieur, à savoir, entre autres, un bouleversement du calendrier académique afin de faire coïncider les vacances de l'enseignement obligatoire avec celles de l'enseignement supérieur. Selon Vincent Blondel, l'objectif est d'aménager au mieux l'alternance entre les sessions de cours et le temps de repos des étudiants. En outre, le recteur a souligné que cette proposition devait être élaborée en concertation avec tous les acteurs concernés: l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), les représentants des étudiants, les représentants du personnel, etc.

Par ailleurs, Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 14 septembre dernier, vous avez affirmé qu'un groupe de travail avait été mandaté auprès de l'ARES afin d'analyser la plus-value et l'impact d'une réforme du rythme académique sur l'apprentissage et la réussite des étudiants.

Pour notre groupe, il est souhaitable d'avancer le plus rapidement possible vers une réforme du calendrier académique afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants. D'ailleurs, il est également indispensable que cette réforme fasse l'objet d'une concertation et soit prise en accord avec les acteurs concernés: les hautes écoles et universités, les représentants du personnel et des étudiants, ainsi que les secteurs sportif et culturel. En outre, nous sommes particulièrement attentifs au fait d'obtenir une véritable alternance entre les périodes de cours, les sessions d'examen et les périodes de repos.

Vous avez mentionné qu'un groupe de travail avait été mandaté auprès de l'ARES afin d'élaborer une réforme concertée des rythmes académiques. Pouvez-vous, le cas échéant, nous transmettre ses premières conclusions? Vous avez également mentionné lors de la séance plénière du 14 septembre que le groupe de travail en question avait dégagé seize principes communs. Pouvez-vous nous les détailler? Quels seront les nouveaux critères d'évaluation afin de concilier égalité des chances et niveau d'excellence de tous les étudiants? Comment envisagez-vous l'organisation des sessions d'examens lors des prochaines années académiques? Quelles mesures prendrez-vous pour éviter que les nouvelles modalités d'organisation des cours et des évaluations ne surchargent davantage les étudiants?

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Mon excellent collègue vient d'exposer le suivi des discussions menées en séance plénière dans le cadre des questions d'actualité. Au nom de mon groupe, je salue la volonté commune de revoir les rythmes scolaires pour les accorder aux rythmes naturels des enfants et des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance plénière, ces réflexions sont l'occasion de revoir les modalités d'évaluation. En effet, il est primordial de remettre en question les sessions d'examens se limitant à une restitution des savoirs par cœur. Aujourd'hui, c'est peut-être l'occasion de se réinventer et d'organiser des évaluations différentes, plus formatives, et de favoriser un apprentissage actif.

Madame la Ministre, le groupe de travail s'est réuni le 23 septembre dernier. Pourriez-vous nous exposer ses conclusions? Un consensus a-t-il été dégagé? Quelles sont les pistes de réflexion sur l'évolution des modalités d'évaluation, appelées à évoluer dans notre enseignement? Quand le groupe de travail vous remettra-t-il ses conclusions? Par ailleurs, lors des réflexions menées au sein du groupe de travail, les acteurs du monde associatif ont-ils pu faire entendre leur voix pour élargir le consensus, au bénéfice de nos étudiants? Quelles sont les prochaines étapes prévues pour l'adoption du nouveau calendrier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Un groupe de travail a été constitué pour analyser les rythmes académiques. Il s'est réuni à de nombreuses reprises, à mon initiative, dès le début des discussions portant sur la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire, et a encore tenu une réunion le 23 septembre pour poursuivre la réflexion. Ce groupe rassemble des représentants des universités, des hautes écoles, des écoles supérieures des arts (ESA), des organisations syndicales, des étudiants et des représentants des secteurs du sport et de la jeunesse. Pour ma part, la présence de ces deux derniers secteurs est très importante.

Les points de repère à respecter, selon moi, pour une évolution des rythmes académiques sont les suivants: la construction d'un modèle concerté qui fasse l'objet d'un consensus, y compris avec les opérateurs du monde du sport et de la jeunesse, tout en prenant en compte les besoins de tous les acteurs de l'enseignement supérieur; l'amélioration de la qualité des apprentissages; l'amélioration de l'articulation des temps d'apprentissage et d'évaluation, ainsi que de véritables périodes de repos, ce qui implique de mieux définir ces notions.

Dans un premier temps, le groupe de travail de l'ARES s'est accordé sur un certain nombre de principes. Le premier consiste à construire le calendrier en plaçant le bien-être des étudiants au centre des préoccupations pour favoriser leur réussite académique, leur émancipation et leur épanouissement. Un deuxième principe consiste à octroyer des périodes de repos aux étudiants et au personnel, notamment lors des vacances d'hiver, qui coïncident *a minima* avec celles de l'enseignement obligatoire. Un troisième principe est d'améliorer le bien-être du personnel des établissements d'enseignement supérieur en assurant une alternance équilibrée de périodes de travail et de repos.

Un autre principe important a été retenu: permettre au personnel des établissements de disposer de congés qui coïncident avec les congés scolaires pour faciliter l'organisation familiale. Il faut aussi permettre à toutes les formes d'enseignement de déployer leurs activités sans contraintes supplémentaires par rapport au calendrier actuel. Enfin, il est prévu de marquer davantage la scission entre deux années académiques pour faciliter, notamment, les réorientations.

Concernant les évaluations, les principes retenus sont les suivants: revoir l'ampleur et l'équilibre des périodes d'évaluation par rapport aux périodes d'activités d'apprentissage; ouvrir la réflexion de telle manière qu'elle permette le développement et la promotion d'une variété large de méthodes d'évaluation; enfin, prendre en compte la particularité de la situation des étudiants en début de parcours académique.

Les principes retenus concernant, cette fois, les aspects purement organisationnels sont les suivants: faciliter l'organisation des concours, des épreuves d'admission et des jurys dans les ESA en début et en fin d'année académique; structurer le calendrier avec un rythme commun dans l'enseignement supérieur pour permettre les codiplomations; se détacher du calendrier de l'enseignement obligatoire, si cela est nécessaire, tout en veillant à garder suffisamment de périodes de congé en concordance avec celui-ci.

S'y ajoutent les balises légales suivantes: ne pas ajouter au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») de nouvelles contraintes qui pourraient être bloquantes pour certains établissements et conser-

ver donc des balises minimales; assurer, dans le cadre de la réforme, une égalité de traitement pour le personnel des différentes catégories d'établissements d'enseignement supérieur; évaluer le principe de la répartition de l'année en quadrimestres; réfléchir à un découpage de l'année académique qui permette une certaine proximité entre la fin d'une activité d'apprentissage et son évaluation, tout en maintenant une cohérence avec les contraintes liées à la mobilité internationale; et, enfin, améliorer le statut de certains membres du personnel, comme les enseignants temporaires, les enseignants conférenciers, etc.

Comme vous pouvez vous en douter, il s'agit là d'un point de départ pour des réflexions en pleine évolution. Les débats du groupe de travail sont loin d'être terminés, car il y a encore des éléments qui doivent être précisés et articulés avec pour objectif de construire un calendrier fluide et adapté aux besoins. Il faut aussi que cela se fasse dans le respect de tous et à l'écoute des priorités objectives tant des différents secteurs, qu'il s'agisse du sport ou de la jeunesse, que des différents types d'enseignement.

Je parle avec prudence, mais il semblerait qu'un consensus se dégage autour des éléments suivants: avancer la rentrée académique probablement à la fin août; immuniser la période du congé d'hiver; ménager de réelles périodes de repos pour les étudiants et les enseignants; maintenir le volume des apprentissages sans toucher ni à la qualité ni au volume de congés des enseignants; enfin, créer une réelle coupure en été entre deux années académiques.

Ce n'est pas encore l'heure des conclusions, car ces points devront de toute façon être validés par le conseil d'administration de l'ARES, puis faire l'objet de débats et de décisions au gouvernement, puis au Parlement. Le groupe de travail est à l'ouvrage. Il faut le laisser poursuivre son travail en toute sérénité. Il est en train de conclure, tout en poursuivant l'objectif d'aboutir dans les meilleurs délais possibles.

De nombreux débats ont eu lieu, lors de l'adoption du décret «Paysage», sur la notation des unités d'enseignement, car elle touche à l'un des fondements mêmes du métier d'enseignant, à savoir l'évaluation des compétences des étudiants dans le respect de la liberté académique des enseignants et la transcription du résultat de cette évaluation sous la forme d'une note de 0 à 20, en considérant le seuil de réussite fixé à 10 sur 20. Si l'évaluation des unités d'enseignement relève de la responsabilité et de l'autonomie des jurys, elle est néanmoins encadrée et restreinte par l'article 77 et les articles 137 à 141 du décret «Paysage».

En outre, les règles de transparence de l'évaluation ont été confortées par un arrêt du Conseil d'État du 3 novembre 2015 qui confirme qu'un jury a le droit de déterminer librement les conditions de validation d'une unité d'enseignement, pour peu que ces conditions et les modes d'évaluation de celle-

ci soient clairement communiqués sur la fiche ECTS (*European Credit Transfer System*).

Enfin, la question du report de notes des activités d'apprentissage réussies, elle aussi, n'a pas manqué de susciter le débat qui a abouti à une modification du décret «Paysage» par le décret du 10 décembre 2015 relatif à l'évaluation des activités d'apprentissage qui vise à faire en sorte que même si les étudiants n'ont pas encore définitivement acquis les crédits d'une unité d'enseignement, ils ne doivent pas, en cours d'année académique, représenter les activités d'apprentissage réussies. De même, ce décret vise à ce que les jurys puissent dispenser les étudiants de devoir représenter les activités d'apprentissage réussies d'une année académique à l'autre.

Pour conclure, de manière générale, il n'appartient pas au législateur de s'immiscer dans la manière d'établir la note finale d'une unité d'enseignement ou d'insérer dans un décret des règles de docimologie coercitive applicables à tous. Cela aurait pour effet de diminuer très fortement la liberté académique des équipes pédagogiques et d'ôter au jury son pouvoir de décision souverain. Les acteurs de l'enseignement supérieur sont très clairs à ce sujet. Pour ma part, plutôt que de réduire la liberté académique, il me semble plus opportun de garantir qu'elle ne soit pas remise en question.

M. Sadik Köksal (DéFI). – À la lumière des balises que vous avez énumérées, Madame la Ministre, nous voyons que le groupe de travail avance à un bon rythme. Il faut du temps pour procéder à un maximum de discussions, afin que la réforme à venir soit une réussite et que les observateurs critiques n'aient rien à objecter. Ce ne fut pas le cas pour la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire, pour laquelle un manque d'anticipation avait été pointé.

La rentrée académique 2023 pourrait donc être avancée à la fin du mois d'août. Dans ce dossier, s'il ne faut pas oublier les étudiants, il ne faut pas non plus oublier les enseignants.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, je salue votre volonté de viser autant le bien-être du personnel des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles que celui de leurs étudiants. Cela a été le fil conducteur du travail effectué depuis le début de la législature. Ce que nous avons vécu avec la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer cette quête du bien-être qui devrait mener à une amélioration qualitative de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, aménager de réelles périodes de repos et de coupures en été est vraiment souhaitable, car beaucoup d'étudiants de l'enseignement supérieur ont fini par trouver normal d'utiliser des périodes de vacances pour étudier, alors que cela n'est pas logique.

Sans remettre en question la liberté académique, je voudrais insister sur les méthodes d'évaluation et la possibilité d'avoir recours aux différentes intelligences issues des différentes facettes de l'être humain. Vous mentionnez la variété très large des méthodes d'évaluation qui sont en discussion au sein de ce groupe de travail. Il semble y avoir une ouverture sur ce qui se fait parfois dans d'autres pays et qui amène des résultats très intéressants.

(M. Sadik Köksal prend la présidence)

1.19 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Nécessité de l'intégration des enjeux climatiques dans tous les programmes de cours»

1.20 Question de M. Martin Casier, intitulée «Soutien des établissements à la mise en place d'une stratégie de développement durable»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, j'ai récemment été interpellée par une carte blanche parue dans la presse et rédigée par un professeur d'université en sciences de gestion, annonçant sa démission de toutes ses charges de cours. Il dénonce l'aveuglement des sciences économiques et de gestion face aux défis environnementaux.

Pour reprendre ses termes, «le cadre capitaliste de notre civilisation – et sa version néolibérale actuelle – ainsi qu'une pensée hors sol, un réductionnisme maladif, une obsession du quantitatif et un déni des limites, donnent lieu à un illimitisme forcené, une démesure extractiviste, productiviste et consumériste, une croissance délétère ainsi qu'une foi béate dans la technoscience salvatrice. C'est à ce cadre-là que contribuent les sciences de gestion, en étant parmi les instruments les plus efficaces de son expansion». Ce sont des termes assez forts.

Sa décision a été prise à la suite de l'annonce, par sa faculté, de réduire le nombre de crédits en bachelier dédiés aux sciences humaines. Il dénonce le fait que, dès cette année académique, les étudiants et étudiantes ne pourront plus suivre de cours de philosophie, de sociologie, de sociologie des organisations, de psychologie ou d'histoire économique et sociale. Dès lors, il s'interroge sur la capacité des futurs diplômés d'appréhender les défis écologiques.

Heureusement, d'autres établissements ont fait le choix de faire des enjeux climatiques et de la transition durable leurs priorités. Ainsi, la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a annoncé dans une interview que «tous les cours, dans toutes les facultés, vont être axés sur les enjeux du développement durable». Outre l'intégration de ces notions dans les programmes de cours, tout étudiant de deuxième année de bachelier pourra assister à un cours d'«Introduction aux enjeux de la durabilité».

Madame la Ministre, quel est votre avis quant à la diminution des cours de sciences humaines dans certains cursus scientifiques «durs» ou économiques? Ne faudrait-il pas s'assurer d'un certain quota d'heures de cours de sciences humaines dans chaque cursus?

Quelle est l'action entreprise par le gouvernement afin de sensibiliser les établissements à prendre à bras-le-corps les enjeux climatiques, notamment en renforçant leurs programmes de cours?

À l'image de ce qui a été fait durant la législature précédente concernant la création d'un master interuniversitaire en études de genre, serait-il envisageable de soutenir celle d'une formation du même type basée sur les enjeux climatiques?

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je n'ajouterais rien à l'introduction de Mme Kapompole reprenant les termes du professeur démissionnaire à l'Université de Liège (ULiège). Tout est dit!

Récemment, la Commission «Développement durable» de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a rendu un avis favorable sur un document qui pourrait servir de base à la rédaction d'une charte d'engagement des institutions dans le développement durable. Partant du constat d'un manque de structuration dans l'action de certains, ce projet de charte d'engagement veut être une aide et un incitant destinés aux établissements.

Au-delà des appels à projets organisés dans l'enseignement supérieur, il est absolument urgent de trouver des solutions systémiques, structurelles, transversales qui dépassent des appels à projets particuliers. Le réchauffement climatique est bien là; ce n'est plus une idée abstraite. Des gens meurent déjà, des populations seront déplacées demain. Cette situation nécessite de prendre ce problème à bras-le-corps dans toutes nos politiques.

Madame la Ministre, des mesures d'ordre systémique sont-elles prévues afin d'accompagner et d'inciter les établissements à développer des stratégies de développement durable, à la fois dans leur gestion patrimoniale, financière, mobilière, mais aussi dans la gestion de leurs programmes de cours? Quelle est votre position sur le développement de cette charte? Comment pourrait-elle être utile? La soutenez-vous? L'encouragerez-vous? Si elle voit le jour, des incitants pourraient-ils être créés pour encourager les universités et les institutions d'enseignement supérieur à passer de la charte aux actes?

Enfin, pourriez-vous faire le point sur les réflexions en cours au sein de l'ARES en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des

Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La contribution des établissements d’enseignement supérieur est essentielle, car elle nous permettra d’assumer les changements devant être mis en œuvre dans notre société, dans la manière dont nous habitons, traitons et partageons le monde. Il s’agit de prendre en compte des enjeux complexes: à court terme, une action rapide et efficace sur l’empreinte environnementale des établissements et des pratiques en usage; à long terme, la formation des intelligences, des sensibilités et des compétences, qui sont le champ d’intervention spécifique des établissements d’enseignement supérieur.

C’est la perspective dans laquelle nous voulons soutenir autant que possible nos établissements. Ceux-ci ont désormais tous intégré les questions relatives au développement durable et à la transition écologique, dans trois axes: d’abord, il convient de rénover les bâtiments pour atteindre les objectifs de réduction des dépenses énergétiques et de la production de CO₂ fixées par les instances européennes et belges; ensuite, il est essentiel d’intégrer cette dimension durable à l’ensemble des programmes d’enseignement; enfin, il s’agit de soutenir en priorité les programmes de recherche interdisciplinaire sur les enjeux de la transition écologique.

Les différents discours prononcés à l’occasion des rentrées académiques témoignent de ces priorités. C’était le cas lors des rentrées académiques de l’ULB, de l’Université catholique de Louvain (UCLouvain), de l’ULiège et de l’ensemble des hautes écoles.

Il importe de soutenir l’effort à fournir sur chacun de ces trois axes. Je souligne d’abord l’important soutien du gouvernement pour l’amélioration des performances énergétiques des bâtiments d’enseignement. En effet, le gouvernement prévoit de grandes initiatives et des investissements importants. Je pense aux priorités du ministre Daerden pour les bâtiments scolaires, dont une partie bénéficiera à l’enseignement supérieur non universitaire et à l’enseignement de promotion sociale (EPS). Je songe également aux priorités définies dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), notamment pour les infrastructures universitaires; l’enveloppe correspond à 35 millions d’euros. En ce qui concerne l’enseignement supérieur non universitaire, le montant est de 200 millions d’euros. Ces montants sont non négligeables.

Je me dois d’insister sur le choix du gouvernement, malgré le contexte budgétaire actuel, d’investir sur une période de dix ans dans la construction et la rénovation de bâtiments scolaires. Il faut y ajouter la décision du gouvernement d’augmenter de manière structurelle le financement des universités consacrées à leurs infrastructures.

Je mentionnerai également les projets de recherche communs, dotés d’un budget de 23 millions d’euros dans le cadre du Plan de relance européen, pour la plate-

forme de recherche sur la transition énergétique. Ces montants sont mis à disposition de nos établissements d'enseignement supérieur.

De plus, il est important de souligner la contribution des établissements d'enseignement supérieur à la prise en compte de ces défis dans chacune de ses missions spécifiques, à savoir le service à la collectivité, l'enseignement et la recherche.

Une enquête a été menée sur les besoins des établissements d'enseignement supérieur en matière de mise en œuvre de démarches institutionnelles de développement durable. Réalisée en 2021-2022, elle a mis en évidence un vécu très différent selon les établissements; pour certains, il est devenu nécessaire de développer une véritable stratégie de développement durable.

Monsieur Casier, vous m'interrogez sur la Commission «Développement durable» de l'ARES. Les travaux de cette commission ainsi que l'enquête que je viens de mentionner montrent qu'il faut accorder une attention soutenue au partage des ressources et des bonnes pratiques, notamment dans le cadre des cours, à la centralisation des différents outils déjà disponibles aux niveaux national et international, mais aussi au partage de toutes les initiatives en la matière. À cet égard, la mutualisation des connaissances et des ressources permet de gagner du temps et de ne pas mener les mêmes recherches de façon isolée au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, voire parfois d'une faculté ou d'un département. L'accès des enseignants à une structure centralisant les informations et ressources en la matière est d'ailleurs un projet sur lequel se penchent actuellement les établissements d'enseignement supérieur et la Commission «Développement durable» de l'ARES.

Dans leurs pratiques concrètes d'enseignement, beaucoup d'enseignants et d'équipes développent des projets interdisciplinaires qui mobilisent, au regard de situations complexes, les différents savoirs et compétences. Il existe aussi des initiatives structurées en la matière pour enseigner la transition écologique. Ainsi, le réseau Profs en transition regroupe des représentants de dix hautes écoles. Un autre exemple est le consortium de partage en économie durable qui regroupe les représentants de cinq universités et de huit hautes écoles. Par ailleurs, l'ARES mettra prochainement en ligne des fiches de bonnes pratiques issues des projets liés aux appels annuels.

Ces initiatives ont toutes été financées grâce à l'appel à projets annuel de la Commission «Développement durable». Cette commission a entamé une réflexion pour déterminer la manière de pérenniser de tels projets ou permettre un accès libre aux informations relatives à l'intégration du développement durable dans l'enseignement, et ce, pour tous les domaines de formation de l'enseignement supérieur.

Le 28 novembre prochain se déroulera l'événement annuel de partage des pratiques: il abordera la mutualisation des ressources et expériences, en plus du partage autour des projets sélectionnés et réalisés en 2021-2022.

Pour répondre à vos questions, j'aimerais aussi revenir plus précisément sur l'appel à projets annuel. En effet, pour l'appel à projets de 2023, le montant dédié a été porté à 280 000 euros, au lieu des 200 000 euros. Cette augmentation a été décidée afin d'ajouter un volet spécifique destiné à répondre aux besoins exprimés par les établissements d'enseignement supérieur pour un encadrement méthodologique. L'objectif est de mener de véritables démarches de développement durable. La réunion de lancement de projet aura lieu le lundi 3 octobre à l'ARES. En cette occasion sera présentée l'enquête sur les besoins des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le document que le conseil d'administration de l'ARES a validé le 30 juin 2022 et qui servira à l'élaboration d'une charte d'engagement en matière de développement durable. Les informations sur cet événement sont disponibles sur le site internet de l'ARES. Je vois dans la tenue de cet événement un témoignage supplémentaire de la dynamique qui anime actuellement l'enseignement supérieur.

Concernant les réflexions encore en cours au sein de l'ARES, son administration et la Commission «Développement durable» ont pris une part active aux travaux et échanges sur l'élaboration de fiches actions liées au plan transversal de transition écologique. Ce point a aussi été inscrit à l'ordre du jour de toutes les réunions de la commission pour les mois de mars et de mai, mais également à l'occasion de celle du 29 août 2022.

L'analyse de ces questions a conduit à la création pour l'année académique 2022-2023 de quatre groupes de travail au sein de la commission. L'ARES s'est également approprié le Plan transversal de transition écologique: à la fin du mois de juin 2022, elle a instauré un comité de pilotage «ARES – Développement durable – administration». Ce comité est composé de membres du personnel issus des huit services de l'administration de l'ARES et compte dix membres. Il analyse actuellement le Plan transversal de transition écologique et la prochaine journée du personnel de l'ARES aura pour objet la co-construction du plan stratégique de l'ARES en matière de développement durable.

L'ARES s'est saisie non seulement du Plan transversal de transition écologique, mais aussi des objectifs vers lesquels il faut tendre à l'avenir pour une société plus durable. Ce faisant, elle répond à la demande globale tant des établissements que des étudiants.

Enfin, Madame la Députée, votre question portant sur les sciences humaines dans l'enseignement supérieur met en évidence l'ampleur du travail qui nous est tous demandé pour répondre aux exigences que j'évoquais au début de ma réponse. Je suis attentive à ce débat, qui apparaissait dans l'échange entre le professeur auquel vous avez fait référence et des collègues qui lui répondaient, non

pas pour réfuter la pertinence du problème qu'il soulevait, mais au contraire pour en montrer la complexité et les choix qui en découlent.

Pour répondre aux questions soulevées par le développement durable, comment pourrait-on nier la nécessité de mobiliser toutes les disciplines scientifiques afin de comprendre le monde dans lequel nous vivons et afin d'analyser de la manière dont nous habitons ce monde? C'est évidemment une question essentielle, dont il faut tenir compte tant dans les programmes de formation que dans les orientations de la recherche et dans les moyens accordés à cette dernière.

Dans quelle mesure faut-il y répondre en imposant un quota ou en soutenant la prise en compte réaliste du développement durable dans chacune des institutions concernées et dans la société dans son ensemble? Je l'ignore! En revanche, je suis certaine qu'il faille assurer un partage équilibré entre les différentes disciplines, différentes formations et différents projets. Dans tous les cas, il m'importe de ne pas perdre de vue la nécessaire spécialisation de chaque formation, ainsi que la capacité de chaque discipline à apporter sa contribution pour élaborer, dans un cadre interdisciplinaire, des réponses adéquates.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, je n'ai aucun doute sur votre engagement concernant les enjeux climatiques. Vous avez rappelé votre action et celle du gouvernement sur ce sujet si important. Je tenais cependant à faire part du sentiment de ce chargé de cours qui s'inquiète de ce qu'il considère comme une sorte de recul par rapport à ce que nous devons faire. Il est certainement nécessaire de faire la part des choses et de nuancer ses propos, mais nous devons être extrêmement vigilants pour ne pas nous retrouver avec des établissements d'enseignement supérieur qui donneraient l'impression de ne pas être en phase avec les réalités que nous vivons. Je vous demande donc d'être particulièrement attentive à ces questions.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, comme ma collègue, je ne doute pas non plus du travail que vous et votre cabinet réalisez dans ce domaine et de l'investissement que cela représente. La liste de toutes les actions que vous nous avez présentées en est la démonstration. Cependant, nous ne pourrions juger de l'efficacité de ces mesures que dans les mois et les années qui viennent. Or, le temps nous est compté.

Je suis à la fois très heureux de vos réponses et très inquiet face au défi qui est le nôtre. En 2020, dans le cadre de ses cours, un professeur de l'ULB a laissé entendre que le réchauffement climatique était un phénomène très anecdotique. De tels propos ne doivent plus être tenus. Nous devons respecter la liberté académique, mais nous avons aussi des responsabilités dans ce domaine. Comme l'a rappelé Mme Kapompole, la rectrice de l'ULB, Annemie Schaus, ne dit rien d'autre. Quelle que soit l'orientation dans laquelle les étudiants s'inscrivent – scientifique, sciences humaines, professionnalisante –, ils ont tous besoin, en tant que citoyens, d'être formés de manière critique à la question du réchauffe-

ment climatique. Ils doivent pouvoir à la fois comprendre ce phénomène et ses enjeux, mais aussi en débattre, pour être acteurs du changement sociétal sur cette question, et ce, indépendamment des questions de consommation énergétique des bâtiments qui – ce n’est pas de votre faute – auraient dû être réglées depuis longtemps déjà.

Concernant l’enseignement et la recherche, nous devons encore fournir un effort. Je me réjouis de toutes les informations dont vous nous avez fait part sur les appels à projets, la Commission «Développement durable» et les différentes plateformes qui sont créées, mais nous devons absolument aller plus loin. Je suis convaincu que chaque professeur, quelle que soit sa matière, doit s’investir sur cette question dans son enseignement et ses activités de recherche. Le réchauffement climatique est le plus grand défi auquel l’humanité devra faire face dans les années à venir et les conséquences seront gigantesques. Nous devons donc continuer à être vigilants.

(Mme Joëlle Kapompole reprend la présidence)

1.21 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Former les futurs diplômés et futures diplômées en santé et sciences humaines à identifier, prévenir et traiter les violences»

M. Sadik Köksal (DéFI). – Dans le courant de l’année 2019, l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) a mené une réflexion sur la place des violences faites aux femmes dans l’enseignement supérieur. La démarche a notamment permis de déterminer que cette thématique pourrait être pertinemment développée dans les cursus menant aux professions de la santé et des sciences humaines.

À partir des résultats de la réflexion participative menée en son sein, l’ARES est chargée de sensibiliser les actrices et acteurs académiques concernés en vue d’une adaptation des programmes à cet objectif. Ce travail pourrait aboutir à la définition de contenus minimaux en la matière, conformément à l’article 125 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (décret «Paysage»), voire à la création d’un ou de plusieurs certificats interuniversitaires.

Le Plan «Droit des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles comprend la mesure 1.9 qui consiste à former les futurs diplômés et futures diplômées en santé et sciences humaines à identifier, prévenir et traiter les violences.

Madame la Ministre, quelles mesures ont-elles été prises, en concertation avec la ministre Linard et l’ARES, pour mener à bien la mesure 1.9 du Plan «Droits des femmes»? Des rencontres régulières ont-elles lieu? Si oui, le milieu associatif, les mouvements étudiants ou d’autres spécialistes y sont-ils conviés? La création de certificats interuniversitaires est-elle toujours envisagée? Pour ce faire, collaborez-vous avec le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef)? En-

fin, suivez-vous un calendrier précis quant à la bonne exécution des mesures du Plan «Droits des femmes» qui relève de votre compétence?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, en ce qui concerne la mesure 1.9 du Plan «Droits des femmes» et les suites qui lui seront données, je vous renvoie à la réponse que j'ai apportée à votre collègue Joëlle Kapompole le 13 septembre 2022.

Dans les grandes lignes, la mesure 1.9 du Plan «Droits des femmes» vise à intégrer des contenus sur les violences faites aux femmes dans les formations concernées des domaines professionnels médical et paramédical, juridique, social, ainsi que du domaine des médias et de la communication. Elle est issue d'un processus participatif instauré en 2019 par la Direction générale de l'égalité des chances avec l'appui de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

En ce qui concerne la création d'un certificat spécifique sur les violences à l'égard des femmes, deux certificats inter-universités et hautes écoles sont reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2020, la Haute école libre de Bruxelles Ilya Prigogine a créé le certificat «Dynamiques des violences à l'égard des femmes, une approche intégrée d'outils d'aide à l'analyse réflexive et à la pratique». À la suite de la décision du 24 mai 2022 du conseil d'administration de l'ARES, la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) propose également un certificat «Discriminations et violences basées sur le genre».

Comme vous pouvez le constater, nous suivons donc bien le calendrier concernant la mise en œuvre du Plan «Droits des femmes».

M. Sadik Köksal (DéFI). – Madame la Ministre, je prendrai connaissance des éléments de réponse que vous aviez apportés à Mme Kapompole. Je vous remercie également de m'avoir informé sur les deux certificats interuniversitaires qui existent déjà.

(M. Martin Casier reprend la présidence)

1.22 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Renforcement des programmes de médecine aux questions d'identité de genre»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Les signataires de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), dont la Belgique fait partie, se sont engagés à inclure au sein des programmes d'études du matériel d'enseignement relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux rôles non stéréotypés des genres. Madame la Ministre, nous avons déjà abordé ce su-

jet à plusieurs reprises. Nous avons notamment débattu de l'intégration de ces notions dans l'ensemble des cursus de l'enseignement supérieur.

Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur les études de médecine et aller plus loin dans la réflexion sur les identités de genre. En effet, j'ai récemment eu l'occasion de participer à un colloque organisé par la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) et j'y ai entendu une responsable de l'ASBL Genres Pluriels délivrer une information très large sur les différentes identités de genre. Cette personne a expliqué qu'il existe des identités de genres connues dans certaines cultures, mais inconnues et intraduisibles dans la nôtre. Je me suis dit qu'il serait important de faire en sorte que les questions de genre soient abordées de la manière la plus large possible dans le cadre des études de médecine. Cela permettrait aux futurs médecins de mieux respecter l'identité des personnes qui se trouveront face à eux en consultation.

Madame la Ministre, les notions liées à l'identité de genre sont-elles bien reprises dans les programmes des formations en médecine, et ce, de façon la plus large possible? Les étudiants et les étudiantes en médecine ont-ils des cours spécifiques à ce sujet? Ces notions sont-elles abordées de manière transversale dans plusieurs cours? Quelles sont les universités offrant ces cours spécifiques? Des mesures visant à renforcer le cursus des étudiants sur ce point ont-elles été adoptées ces dernières années?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, j'ai demandé à mon équipe de parcourir les programmes des cinq facultés de médecine de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il n'y a pas d'intitulé de cours portant spécifiquement sur l'identité de genre, cela ne veut pas dire que cet aspect n'est pas abordé dans le cursus. En effet, sous des intitulés variables d'une université à l'autre, à savoir la santé publique, la déontologie, l'éthique, l'initiation à la relation entre le médecin et le patient, la psychologie médicale, la communication entre médecin et patient autour du genre, l'éveil aux sciences humaines, les enjeux sociétaux de l'éthique ou encore les enjeux sociétaux de la sexualité, des notions sur l'identité de genre sont bien incluses dans les programmes. On y trouve régulièrement mentionné un objectif de formation prenant en considération la diversité des genres, l'ouverture aux autres, le respect des particularités du patient sans stigmatisation ou les problématiques liées à la diversité culturelle.

Je puis donc vous rassurer: même s'il n'y a pas de cours spécifiquement intitulé, les notions liées à l'identité de genre sont bien incluses dans les formations médicales, dès les études de bachelier, dans nos cinq facultés de médecine.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, je vous réinterrogerai sur le sujet, car, dans la pratique, on constate malheureusement encore trop souvent

des couacs dommageables pour les personnes discriminées, notamment lors des contacts dans les cabinets médicaux.

(Mme Joëlle Kapompole reprend la présidence)

1.23 Question de M. Martin Casier, intitulée «Valorisation des engagements citoyens des étudiants»

M. Martin Casier (PS). – Au-delà de l’engagement contre le réchauffement climatique, l’engagement citoyen des étudiants n’est pas neuf puisque certaines universités et hautes écoles l’encouragent très activement. À ce sujet, la rentrée académique est l’occasion de mettre en évidence les nombreuses initiatives visant à accueillir et soutenir les nouveaux étudiants et étudiantes sur les campus des établissements d’enseignement supérieur. Celles-ci font partie d’un ensemble d’actions organisées par des étudiants et étudiantes dans les diverses facultés universitaires, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ou elles participent ainsi à la vie collective de leur établissement.

Cet engagement présente divers avantages. Il contribue au développement d’étudiants citoyens impliqués et actifs au sein de la société et participe à la mise en œuvre d’objectifs tels que la cohésion sociale, le développement durable ou encore le vivre-ensemble. Par ailleurs, cet engagement permet aux jeunes de développer des compétences transversales faisant partie des missions de l’enseignement supérieur telles que le travail de groupe, le leadership, la résolution de problèmes ou encore la gestion de l’autonomie.

Dans certains pays, l’engagement étudiant est valorisé dans le système académique. Cette valorisation peut être soit symbolique, à travers l’obtention de certificats, soit concrète à travers une mention de cet engagement sur le diplôme, voire même l’obtention de crédits ECTS (*European Credit Transfer System*). Cela concerne non seulement l’engagement effectué au sein de l’université, mais aussi l’investissement dans d’autres activités.

Madame la Ministre, des établissements d’enseignement supérieur valorisent-ils d’une manière ou d’une autre l’engagement étudiant? Quel est votre avis quant à l’éventuelle valorisation académique, sous une forme ou une autre, de l’engagement étudiant au sein de la société? Des réflexions à ce sujet ont-elles été menées au sein de votre cabinet ou au sein de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES)? Le secteur de la jeunesse a-t-il été sollicité sur cette question?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L’engagement solidaire et citoyen me tient à cœur dans les différents axes de mes compétences, et ce, pour trois raisons.

Tout d'abord, dans notre société où tant de fragilités et d'incertitudes s'aggravent, l'on ne peut plus croire que les problèmes se résolvent d'eux-mêmes. Il y a une conscience claire du fait que l'engagement des uns et des autres est nécessaire pour faire face à tous les défis que la société affronte. L'engagement n'est ni un caprice ni un luxe. C'est pourquoi, lors des réunions de la conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse), j'ai souhaité aborder divers sujets comme la citoyenneté par le biais de la valorisation du volontariat et l'importance de promouvoir la solidarité auprès des jeunes.

Ensuite, le service à la collectivité est l'une des trois missions des établissements d'enseignement supérieur, à côté de l'enseignement et de la recherche. Ces trois missions relèvent, elles aussi, de l'engagement dans une société qui progresse vers plus de savoir et de justice.

Enfin, cet enjeu traverse la formation elle-même, qu'elle soit professionnalisante ou non. La formation ne vise pas seulement à donner des moyens utiles et des outils à l'individu pour qu'il réalise des projets individuels, elle a aussi pour objectif d'intégrer des personnes, en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS), dans une société à laquelle ils vont contribuer.

L'importance de former des CRACS, qui s'inscrit bien dans cette vision de la responsabilité et de la solidarité, n'est d'ailleurs pas propre au secteur de la jeunesse. C'est sur ce point que porte votre question, Monsieur le Député, et j'y répondrai en mentionnant plusieurs faits et perspectives.

Je relèverai d'abord la multiplicité et la richesse des initiatives développées par les étudiants et les institutions. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été mis en évidence par l'étude et le projet sur la valorisation de l'engagement étudiant citoyen portés l'Université libre de Bruxelles (ULB) en mai 2021 et la proposition d'un certificat d'engagement citoyen (CECi). Je ne reviendrai pas non plus sur la volonté – exprimée très récemment encore – de la nouvelle rectrice de l'Université de Liège (ULiège), Anne-Sophie Nyssen, d'envisager des accommodements qui permettraient d'articuler plus étroitement, dans certains cas, l'engagement citoyen et le parcours d'études.

Je pourrais encore citer, dans l'actualité, la journée solidaire et citoyenne qui aura lieu à la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) la semaine prochaine ou la journée «Debout les mots», qui aura lieu le 20 octobre prochain à la Haute École ICHEC-ECAM-ISFSC.

Je peux encore citer l'engagement de différents départements médicaux et paramédicaux dans la Clinique des Nounours ou l'engagement volontaire de tant d'étudiants lors de la crise de la Covid-19 dans des institutions hospitalières qui souffraient cruellement de manque de personnel. Il y a profusion d'initiatives.

Un autre fait concerne les multiples façons dont l'enseignement supérieur valorise les engagements. Il y a tout d'abord le soutien actif, institutionnel et sou-

vent financier dont peuvent bénéficier de tels projets. Cela se traduit régulièrement par l'octroi de facilités pour favoriser la disponibilité des étudiants et des enseignants qui souhaitent s'engager sans porter atteinte à la qualité de la formation. Cela porte aussi sur la valorisation des acquis et de l'expérience telle que le prévoit le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») dans ses articles 67, alinéa 5 et 119, § 2 qui permettent la valorisation en crédits des diverses expériences que le jury académique jugera utiles pour le cursus de la formation concernée. À cet égard, il est essentiel de respecter l'autonomie des établissements et des responsables de la formation pour porter un jugement circonstanciel.

Une autre possibilité, sans doute la plus fréquente et la plus riche, est d'intégrer les engagements dans le cadre de la formation elle-même et en cohérence avec celle-ci, que ce soit au titre de projets développés dans le cadre d'une unité d'enseignement ou lors de stages. Cette intégration incite à effectuer de tels engagements et enrichit la formation elle-même, si elle s'inscrit dans une dynamique pédagogique qui garantit la contribution au processus d'apprentissage et de formation auxquels les étudiants se sont engagés.

Je terminerai en soulignant à quel point il est important de ne pas perdre de vue la finalité de l'apprentissage et de la formation dans l'enseignement supérieur. Ne sous-estimons pas le fait que se former le mieux possible en mobilisant, souvent avec courage, les moyens, l'énergie et la concentration indispensables à la réussite est aussi une forme d'engagement citoyen et solidaire. Se former, apprendre, progresser, réussir, c'est se donner les moyens, au mieux de ses capacités et de son excellence, de contribuer à une société plus développée et donc plus juste. La réussite n'est pas seulement un droit, elle est aussi une responsabilité. C'est à l'ensemble de ces engagements que nous veillons afin de les articuler au mieux.

1.24 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Situations de harcèlement, agressions sexuelles et violences sexistes dans l'enseignement supérieur»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Ce vendredi 16 septembre, l'auditorat du travail est intervenu devant le Tribunal du travail du Brabant wallon dans une affaire de harcèlement d'une professeure de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Cette dernière se dit victime de violences en raison de son genre et de harcèlement au travail. L'auditorat a plaidé en faveur de la plaignante et, dans son avis, le substitut a mentionné une absence de réaction coupable de l'institution, c'est-à-dire l'employeur, ce qui a porté atteinte à l'intégrité psychique et morale de la professeure.

L'ampleur de cette affaire interpelle le groupe Ecolo au plus haut point. Cela fait plusieurs années que nous plaidons pour de réelles avancées et une réponse à

la hauteur de la gravité du fléau qui touche l'enseignement supérieur dans toutes ses composantes, toutes disciplines et tous usagers confondus. Il serait inexact de dire que rien n'est fait: nous avons adopté une résolution visant la lutte contre le harcèlement. Madame la Ministre, vous vous employez à en concrétiser la première demande, c'est-à-dire une étude financée au moyen de 150 000 euros. Vous avez aussi émis une circulaire très complète et prévu un appel à projets de 50 000 euros pour les écoles supérieures des arts (ESA).

Cependant, force est de constater que ces initiatives sont largement insuffisantes au vu de l'ampleur de la problématique. De nombreux acteurs sont très clairs à ce sujet et ont émis leurs demandes par écrit: Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), le Bureau des étudiant·e·s administrateurs·trices (BEA) et d'autres rassemblements étudiants. Pour le groupe Ecolo, le travail accompli jusqu'ici n'est donc qu'une première étape. Nous devons accélérer la réponse.

L'UCLouvain n'est pas en reste, puisqu'elle a lancé une série de mesures amplement commentées par toutes les composantes de l'université lors de la rentrée académique de ce 19 septembre: une nouvelle campagne de sensibilisation, la création d'une commission d'évaluation indépendante et, dans les semaines à venir, la formation des responsables de l'établissement. En outre, quelque 40 000 personnes ont déjà visionné l'invitation à la sensibilisation. La formation des responsables concernera plus de 1 200 personnes et visera à mieux prévenir et combattre le harcèlement sous toutes ses formes. Dans son discours, le recteur de l'UCLouvain a également rappelé que nous devons faire preuve d'une détermination commune contre le harcèlement et les violences de genre, mais aussi contre toutes les formes de discrimination et de violence.

Jean Hilgers, le président du conseil d'administration de l'UCLouvain, a quant à lui parlé de la médiatisation de ces drames humains et du fait que «l'université, notre université, doit aussi se regarder dans le miroir. Nous avons le devoir juridique et moral de traiter les plaintes avec le plus grand sérieux et de le faire dans le respect des droits fondamentaux des personnes. Et elle doit donc trouver, sans doute plus vite que prévu, une réponse globale à ces questions axées sur des actions de temporalités différentes». Lors de leurs discours, les étudiants ont demandé comment nous agissions, et non où nous agissions, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'université: «Vat-on enfin écouter les victimes et enfin les protéger en mettant à l'écart les agresseurs? Il n'est pas normal qu'elles doivent encore les croiser dans leurs auditoires, dans leurs stages, dans leurs kots... Pour les victimes, c'est la double peine: dans les études, victimes des agressions et aussi victimes du manque d'ambition de l'Université. Il est temps que l'UCLouvain prenne ses responsabilités dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.»

Il faut regarder au-delà de l'UCLouvain et veiller à la généralisation de la prévention et des traitements adéquats des harcèlements et des violences sexistes et sexuelles pour tous les étudiants et tout le personnel, peu importe leur établissement.

Madame la Ministre, qu'avez-vous entrepris en vue de répondre aux situations de détresse des employées et des étudiantes? Est-il prévu de mener une politique ambitieuse et cohérente à ce sujet, de manière à ce que chaque personne menacée dans son bien-être au travail ou dans ses études puisse bénéficier d'une réponse adéquate? L'instauration d'un cadre légal applicable à tous les usagers de l'enseignement supérieur est-elle en discussion?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, nous travaillons activement sur la question. Si cela fait plusieurs années que vous plaidez pour de réelles avancées, cette problématique est bien antérieure à mon mandat. Force est de constater que des solutions efficaces n'ont pas pu être apportées plus tôt.

J'aimerais revenir brièvement sur l'étude que vous mentionnez. Le budget qui y est consacré approche les 250 000 euros. Il ne s'agit pas simplement de faire une étude sur la question, mais bien de travailler en bonne gouvernance. Nous ne disposons à ce jour d'un *reporting* ni sur les situations de harcèlement et de violences ni sur la qualité et l'efficacité des structures créées au sein des établissements et dédiées à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles. Nous ne pouvons donc pas travailler à l'aveugle. C'est pourquoi j'ai dégagé un budget spécifique pour cette étude, que je veux être sérieuse et qui doit viser plusieurs objectifs.

Premièrement, il convient d'objectiver et de dresser un état des lieux sur la base d'une enquête qualitative et quantitative des situations de harcèlement et de violences dans les établissements d'enseignement supérieur. Concrètement, il s'agira notamment d'évaluer la prévalence des différentes formes de harcèlement et de violences au sein des établissements d'enseignement supérieur pour le public cible, depuis le début des études ou de l'entrée en fonction au sein de l'établissement, et de caractériser les faits. Parmi les formes de harcèlement et de violences identifiées, il sera question de mesurer la part de harcèlement discriminatoire, celle qui entre dans le cadre de la législation sur le bien-être au travail, ainsi que celle qui ne rentrerait dans aucun de ces deux cadres législatifs.

Il s'agira également de déterminer les conséquences des faits de harcèlement et de violences pour les victimes, mais aussi pour l'environnement de travail et d'études. Il s'agira par ailleurs de mesurer la reconnaissance des formes de harcèlement et de violences, de mesurer la connaissance des dispositifs existants,

internes et externes, et leur utilisation, de mesurer la connaissance de l'existence des formations et actions de sensibilisation ou de prévention et la participation à celles-ci, et enfin, sur la base d'une segmentation des données récoltées, d'effectuer une comparaison entre les sous-ensembles pertinents, par exemple entre types d'enseignement – universités, hautes écoles, ESA – ou domaines d'enseignement afin de mettre en évidence les éventuelles spécificités.

Deuxièmement, cette étude aura pour objectif de dresser un état des lieux des dispositifs internes existants au sein des établissements, et d'évaluer leur efficacité, y compris la mise en œuvre de la circulaire 8256 relative à la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale. Celle-ci a été diffusée le 13 septembre 2021. Concrètement, il conviendra, pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et pour chacun d'entre eux en particulier, d'identifier et de caractériser les dispositifs internes existants et d'évaluer la connaissance et l'application de la circulaire 8256. Enfin, il faudra évaluer le niveau d'efficacité des dispositifs internes existants, constituer une liste des bonnes pratiques et évaluer la connaissance et le recours des autorités académiques aux organismes ressources, notamment ceux présentés dans la circulaire en question.

Pour les pouvoirs organisateurs, en ce qui concerne particulièrement les situations de harcèlement et de violence au sein des établissements d'enseignement supérieur, il conviendra d'identifier l'instauration de mesures relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, telles que prévues par la législation fédérale. Enfin, il s'agit d'identifier et de caractériser les mesures disciplinaires et préventives de protection des victimes, prises à l'encontre des auteurs présumés. Sont prises en compte dans le cadre de cette étude: toutes les formes de harcèlement, entre toutes les personnes affiliées à un établissement d'enseignement supérieur, qu'elles soient étudiantes, étudiants, membres du personnel académique, scientifique, administratif ou technique, sur le campus, en dehors de celui-ci ou en ligne. Vous imaginez bien, Madame la Députée, que ce travail ne peut être réalisé en trois mois.

Nous ne restons évidemment pas inactifs en attendant les résultats de l'étude puisque la circulaire précitée est bien entendu toujours d'actualité. Par ailleurs, nous organisons, le 28 septembre, une matinée d'information et d'échanges sur le harcèlement, les discriminations et les situations de violence dans l'enseignement supérieur. Elle est destinée à des personnes de contact «Harcèlement» des universités, des hautes écoles et des ESA. J'ouvrirai formellement cette matinée, montrant ainsi l'importance que je porte à cette question et que le gouvernement donne à la lutte contre le harcèlement. Les services d'aide et d'accueil des victimes, notamment ceux des maisons de justice, leur seront présentés. Le SPF Emploi rappellera le dispositif légal de prévention et de soutien aux travailleurs. L'IEFH proposera aux acteurs de l'enseignement supérieur un

état des lieux des législations et des outils de prévention et d'aide en matière de violences sexuelles et de harcèlement sexiste. Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, rappellera son rôle dans le cadre du harcèlement discriminatoire dans l'enseignement supérieur. Cette matinée se terminera par un lunch afin de permettre aux personnes de contact «Harcèlement» des établissements de se mettre en réseau et d'échanger de manière informelle avec les différents intervenants.

Des représentants de centres de prise en charge de violences sexuelles (CPVS) seront également présents. Rappelons que l'UCLouvain espère qu'un tel centre pourra voir le jour à proximité. À ce jour, il semble que cela ne soit pas prévu. Mon équipe est en contact avec le cabinet de la secrétaire d'État Sarah Schlitz à ce sujet.

Chacun doit, à son niveau, prendre sa part de responsabilité. Dans leur carte blanche parue en mai dernier, les vice-recteurs et vice-rectrices ont rappelé que c'est de concert que les autorités académiques et les étudiants doivent s'engager pour porter dans leur discours et leurs actes les valeurs qui contribuent au bien-être de chacun. Cela vaut bien évidemment aussi pour les responsables politiques.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, l'importance qu'accorde le gouvernement à cette problématique est à la hauteur de la souffrance dans laquelle les victimes se trouvent. Il est cependant encore frappant de constater qu'à l'occasion de la plaidoirie qui concerne l'UCLouvain, des remarques sexistes assez surprenantes ont été formulées, indiquant que l'intéressée serait une femme en mal de reconnaissance qui n'aurait pas supporté certaines décisions qui lui étaient défavorables et qui serait responsable du climat qui règne au sein de l'institution. Dans le chef d'un certain nombre de responsables et d'autorités, il règne encore cette mentalité selon laquelle les personnes qui dénoncent les violences sexistes en sont responsables. Ils ne saisissent pas l'importance de la question.

Si l'étude vise un *reporting* précis, je pense qu'il faut concevoir une méthode qui permette aux institutions d'évaluer systématiquement ce que l'étude met en lumière. L'ARES pourrait jouer un rôle à ce sujet. Il est tout de même frappant de constater qu'on fait de la sensibilisation, mais qu'elle n'est pas systématique. Cette sensibilisation devrait faire partie des objectifs à remplir par toutes les institutions d'enseignement supérieur. Nous devrions appliquer une tolérance zéro par rapport à ces faits de violences. En conclusion, je vous remercie de l'attention que vous porterez aux résultats de cette étude.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpi-

taux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Sadik Köksal, intitulée «Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et dans le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD)», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulées «Code de la justice communautaire» et «Réforme du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV)», de M. Manu Disabato, intitulées «Inscriptions aux études supérieures menant aux métiers en pénurie», «Application de la nouvelle réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret "Paysage")», «Évaluation globale de la crise de la Covid-19 dans l'enseignement supérieur» et «Agrément des hygiénistes bucco-dentaires», de M. Rodrigue Demeuse, intitulées «Accès effectif aux supports de cours», «Salaires impayés des professeurs temporaires à la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)», «Mise en œuvre du gel du minerval et de la limitation des frais complémentaires», «Place de l'enseignement supérieur dans la lutte climatique et sociale» et «Réforme annoncée des rythmes académiques», de Mme Anouk Vandevoorde, intitulées «Témoignages d'étudiants poussés aux colis alimentaires», «Suites de l'appel d'offres inacceptable de privatisation des kots de l'Université de Liège (ULiège)», «Intervention policière à l'encontre d'un cercle étudiant lors de la journée de rentrée de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain)» et «Manque de places en auditoire dans l'enseignement supérieur», et de Mme Alda Greoli, intitulées «Réforme des rythmes académiques dans le supérieur (suivi)» et «Évaluation dans l'enseignement supérieur», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h00.*